

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 61 (1976)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

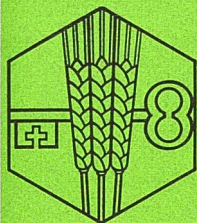
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



5

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
61^e année
Lausanne
Mai 1976

J.A. 1000 Lausanne 1

**UNION SUISSE
DES CAISSES RAIFFEISEN**

73^e Congrès Raiffeisen suisse

**Samedi 12
et dimanche 13 juin 1976
à Lausanne**

*Lausanne, lieu du Congrès 1976.
Les escaliers du Marché.*



CONVOCAATION

à la 34^e assemblée générale ordinaire
de la Coopérative de cautionnement de
l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Samedi 12 juin 1976, à 11 heures, au Palais de Beaulieu, à Lausanne

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le président, M. Paul Schib
2. Nomination des scrutateurs
3. Rapport sur l'activité de la Coopérative en 1975 et présentation des comptes annuels par M. Paul Klaus, gérant
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation
6. Elections statutaires :
 - a) du conseil d'administration et de son président
 - b) de l'organe de contrôle
7. Divers

Saint-Gall, le 7 avril 1976

Pour le conseil d'administration :
Le président : Paul Schib

Programme général du Congrès

Samedi 12 juin 1976

- | | |
|----------|---|
| 11 h. 00 | Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, au Palais de Beaulieu, à Lausanne |
| 12 h. 30 | Déjeuner dans les restaurants attribués |
| 14 h. 30 | Assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, au Palais de Beaulieu, à Lausanne |
| 18 h. 30 | Dîner dans les restaurants attribués |
| 20 h. 45 | Soirée récréative au Palais de Beaulieu, à Lausanne |

Dimanche 13 juin 1976

- | | |
|------------|---|
| | Services religieux |
| 9 h. 30 | Départ pour la promenade sur le lac, avec déjeuner à bord |
| Après-midi | Voyage de retour |

CONVOCAATION

à la 73^e assemblée ordinaire des délégués
de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Samedi 12 juin 1976, à 14 h. 30, au Palais de Beaulieu, à Lausanne

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le président, M. Paul Schib
2. Désignation des scrutateurs
3. Allocution de bienvenue
4. Rapport du directeur A. Edelmann, dr en droit :
« Le mouvement Raiffeisen suisse en 1975 »
5. Présentation des comptes annuels de 1975 de la Banque centrale par le directeur J. Roos
6. Rapport du conseil de surveillance, présenté par M. René Jacquod, président
7. Résolution concernant l'approbation des comptes annuels et la répartition du bénéfice de l'exercice 1975
8. Elections statutaires :
 - a) du conseil d'administration et de son président
 - b) du conseil de surveillance et de son président
9. Révision des statuts
10. Divers et discussion générale

Droit de délégation selon article 11 des statuts de l'Union :
« Chaque société a droit à deux délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque centaine ou fraction de centaine en sus, mais au maximum cinq délégués. Chaque délégué n'a droit qu'à une voix. Les délégués doivent justifier leurs pouvoirs au moyen d'une procuration écrite. »

Les bulletins de vote sont délivrés à l'entrée de la salle sur présentation de la carte de participant timbrée.

Saint-Gall, le 2 avril 1976

Le conseil d'administration

Avant-propos sur le Congrès Raiffeisen suisse 1976

L'approbation unanime, en 1973, des nouveaux statuts des Caisses Raiffeisen suisses par le Congrès de Genève nous avait permis de prendre la mesure de l'esprit coopératif de service et de solidarité qui anime les membres des organes responsables de nos institutions.

La rencontre de cette année à Lausanne doit le confirmer de nouveau avec toute la vigueur qui permettra à notre image de marque de sortir renforcée et embellie de cette seconde épreuve qu'est la révision des statuts de l'Union suisse.

En 1973, notre mouvement a résolu avec brio le délicat problème qui lui était posé. Nous sommes convaincu que le 13 juin prochain plus de 2000 délégués regagneront leurs foyers avec le sentiment d'avoir contribué au renforcement de la base de l'édifice Raiffeisen suisse.

Une révision générale des statuts de l'Union est toujours une affaire délicate, car elle peut donner à des indécis, à des mécontents ou à des perfectionnistes l'occasion de présenter des propositions ou des suggestions alléchantes au premier abord, mais qui ne tiennent peut-être pas suffisamment compte des véritables besoins ou des possibilités réelles de l'organisation de faite, qui est en quelque sorte la citadelle du mouvement tout entier. Les élargissements souhaités de la sphère d'activité, les compétences accrues demandées pour tel ou tel organe ne doivent en aucun cas entraver l'essor futur des Caisses affiliées et de leur Centrale. Ils ne doivent surtout pas compromettre le sentiment de sécurité qui, durant 75 ans, contribua à la formation et à la consolidation de ce précieux capital de confiance dont nous sommes fiers à juste titre et que nous désirons arrondir constamment à l'avenir encore, ce capital de confiance qui est tout aussi nécessaire à l'accom-

plissement de notre mission que les économies qui nous sont confiées par de larges couches de notre population.

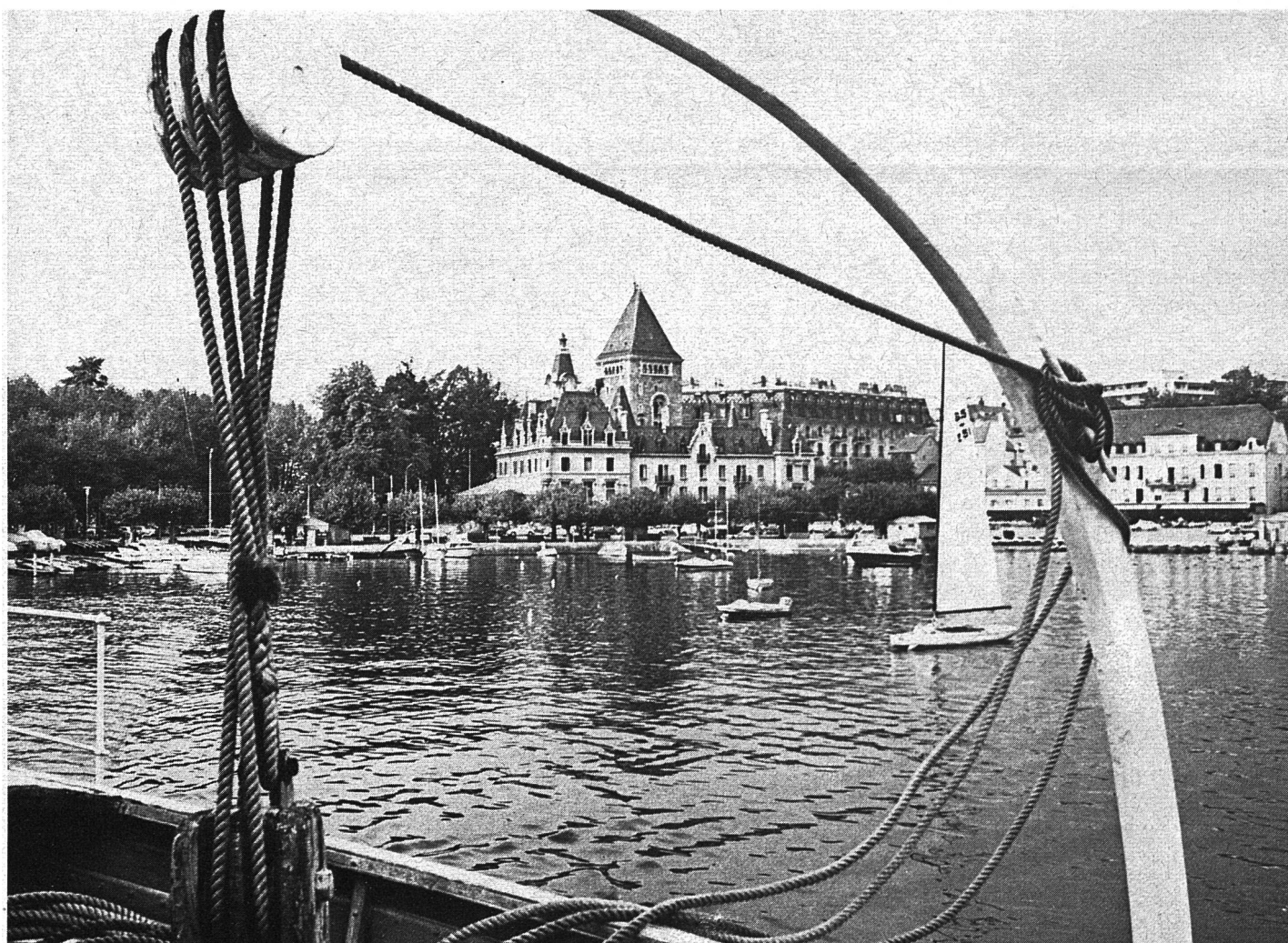
Le projet qui sera présenté à Lausanne ne sera pas une surprise pour nos délégués. Il n'est pas l'œuvre de dirigeants omnipotents ou de quelques privilégiés. Il a été élaboré par une commission spéciale de révision composée de présidents et de gérants de Caisses affiliées, de représentants des Fédérations et de l'Union. Il a ensuite été examiné et discuté par les organes supérieurs de l'Union suisse et par les comités de toutes les Fédérations, et, enfin, à l'occasion de votations consultatives, adopté par toutes les assemblées plénières ordinaires ou extraordinaires des Fédérations, sinon à l'unanimité, du moins à de très fortes majorités, avec quelques abstentions seulement. Des propositions d'amendement de quelques articles ont été examinées attentivement par les organes précités.

Il n'a peut-être pas été possible de tenir compte de tous les désirs et vœux individuels. Cependant, nous pouvons affirmer que le projet épuré contient le maximum d'adaptations qui peuvent être faites sans mettre en danger la pérennité des Caisses affiliées, ou de leur organisation centrale, donc du mouvement Raiffeisen suisse tout entier.

Deux grandes idées ont inspiré le travail de la commission de révision et des conseils centraux :

1. L'Union n'est pas un but en soi. Elle a pour mission de servir les Caisses affiliées, de les soutenir et de les aider dans l'accomplissement de leurs tâches.

2. Pour ce faire, l'organisation centrale doit être forte. A l'instar de toute entreprise économique ou institution sociale, le volume de ses prestations de service dépendra en bonne partie des moyens dont elle dispose, ou si l'on veut — même si la définition pa-



Ouchy. La rade et le Château

raît teintée d'une nuance d'esprit matérialiste — de sa puissance financière.

On ne peut pas « vider » l'Union de sa substance, que ce soit la banque centrale, en la sevrant des capitaux dont elle a besoin, ou l'office de révision, en limitant par trop ses compétences et son droit d'intervention, et attendre d'elle un maximum de services.

Nous avons participé activement à l'élaboration de ce projet, assisté aux séances de comités et aux assemblées générales de plusieurs fédérations. Nous pouvons donc en toute conscience recommander aux délégués d'approuver le projet qui leur sera présenté à Lausanne.

Les 12 et 13 juin 1976, non seulement les sociétaires et les clients de nos Caisses affiliées, mais encore les représentants ou les observateurs des nombreuses associations économiques, des collectivités de droit public, des sociétés et groupements qui nous honorent de leur confiance suivront avec intérêt le déroulement de ce congrès qui sera appelé à doter l'Union suisse de statuts qui, à l'instar de ceux des Caisses affiliées, tiennent bien compte des exigences et des besoins de notre temps.

* * *

En ce qui concerne l'organisation proprement dite des journées raiffeisenistes de 1976, nous renvoyons les membres des organes responsables de nos institutions au programme détaillé qui leur a été remis avec les convocations officielles.

Le samedi 12 juin, en lever de rideau, la Coopérative de cautionnement tiendra sa 34e assemblée ordinaire. Après le salut de bienvenue du président, le gérant, M. Paul Klaus, rapportera sur un exercice que l'on peut qualifier de « très bon » encore, en dépit des vicissitudes de la période de récession économique que nous traversons en ce moment.

Le mandat des organes de la société arrivant à son terme, l'ordre du jour mentionne les élections statutaires ordinaires. En voici la composition actuelle.

Pensée

Les vieillards meurent parce qu'ils ne sont plus aimés. *Montherlant*

Conseil d'administration :

Président : M. Paul Schib, Möhlin AG
Vice-président : M. Arnold Edelmann, Saint-Gall
Membres : M. Edy Arrigoni, Novazzano TI
M. Georges Gumy, Ecuwillens FR
Mme Hortense Haslebach, Würenlos AG
M. René Jacquod, Bramois VS
M. Joseph Keller, Oberembrach ZH
M. Joseph Roos, Saint-Gall
M. Pierre Willi, Mels SG

Organe de contrôle :

M. François Brulhart, Überstorf FR
M. Pierre Lanfranchi, San-Carlo / Poschiavo GR, et
M. Jackie Walzer, Vernier GE.

MM. Paul Schib, René Jacquod et François Brulhart ayant démissionné, les postes ainsi vacants devront être pourvus.

Au moment où ces lignes furent tracées, le conseil d'administration n'avait pas encore pris de décision définitive au sujet des propositions qu'il présentera à l'assemblée. Nous nous excusons donc de ne pas pouvoir les soumettre à nos lecteurs.

Selon la bonne tradition, des écouteurs permettront l'audition simulta-

née des rapports en français et en italien.

A 14 h. 30 se déroulera, au Palais de Beaulieu, la 73e assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse. L'ordre du jour est, cette année, assez chargé, puisqu'il prévoit, entre autres, la révision des statuts de l'Union et les élections au sein des conseils d'administration et de surveillance, dont la période administrative arrive à échéance. Voici, pour mémoire, leur composition actuelle :

Conseil d'administration :

Président : M. Paul Schib, Möhlin AG
Vice-président : M. Pierre Urfer, Fontainemelon NE
Membres : MM. Jules Birrer, Daiwil / Willisau LU
Willy Blanc, Barberêche FR
Alfred Burdet, Mathod VD
Plinio Ceppi, Mendrisio TI
Edmond Desbaillets, Satigny GE
Ernest Neuenschwander, Bowil BE
Sylvain Nussbaumer, Oberägeri ZG
Robert Reimann, Wölflinswil AG
Albert Schwendimann, Andwil SG
Albin Simon, Allschwil BL
Gion Clau Vincenz, Andiast GR
Paul Vogt, Güttingen TG

Conseil de surveillance :

Président : M. René Jacquod, Bramois VS
Vice-président : M. Albert Ackermann, Montsevelier BE
Membres : MM. François Brulhart, Überstorf FR
Alfred Gubler, Winznau SO
Othmar Julen, Zermatt VS

Lors de la séance commune d'avril dernier, les membres suivants des organes centraux déclarèrent ne plus accepter le renouvellement de leur mandat :

Conseil d'administration :

MM. Paul Schib, président
Pierre Urfer, vice-président
Paul Vogt, membre

Conseil de surveillance :

MM. René Jacquod, président
Albert Ackermann, vice-président
Albert Gubler, membre

Les conseils de l'Union sont d'avis que les régions représentées jusqu'ici

dans les organes de l'Union devraient, autant que possible, le demeurer à l'avenir encore. Après avoir pris contact avec les comités des fédérations concernées et en parfait accord avec eux, ils proposeront les candidats suivants :

Nouveaux membres du conseil d'administration :

MM.

Henri Hafner, Sulgen	secrétaire du comité de direction de la Banque Raiffeisen de Sulgen, président de la Fédération thurgovienne des Caisses Raiffeisen
Roger Hügli, Colombier	président de la Caisse Raiffeisen de Colombier, membre du comité de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen
Pierre Deslarzes, Bagnes	président de la Caisse Raiffeisen de Bagnes, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand.

Nouveaux membres du conseil de surveillance :

MM.

Louis Rippstein, Kienberg	conseiller national, président de la Caisse Raiffeisen de Kienberg, président de la Fédération soleuroise des Caisses Raiffeisen
Gilbert Giauque, Prêles	président de la Caisse Raiffeisen de Prêles, membre du comité de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen
Albert Hensler, Einsiedeln	gérant de la Banque Raiffeisen d'Einsiedeln, membre du comité de la Fédération schwytoise des Caisses Raiffeisen.

Enfin, les organes centraux unanimes proposeront de confier la *présidence du conseil d'administration* et, partant, de l'Union suisse à

M. Robert Reimann, conseiller aux Etats, membre, depuis 1969, du conseil d'administration, et celle du *conseil de surveillance* à

M. Othmar Julen, membre de cet organe depuis 1972.

Tous ces Messieurs ont déjà donné d'évidentes preuves de leurs capacités de coopérateurs actifs, et ils seront certainement en mesure d'assurer à la satisfaction générale l'administration

et le contrôle de l'organisation centrale des Caisses Raiffeisen suisses.

Il y aura ensuite la présentation des rapports des directeurs de l'Union et du président du conseil de surveillance, avec les résolutions à faire voter par l'assemblée générale concernant les comptes annuels de la banque centrale. En augmentation de 423 millions de francs, le bilan au 31 décembre 1975 atteint la somme de 2161 millions de francs. Les conseils de l'Union proposent d'utiliser de la façon suivante l'excédent de l'exercice de fr. 4 801 723.84 :

fr. 3 000 000.—	paiement de l'intérêt statutaire de 5 % aux parts sociales ;
fr. 1 600 000.—	versement au fonds de réserve ;
fr. 201 723.84	report à compte nouveau.

Pour le cas où l'ordre du jour de l'assemblée administrative ne pourrait pas être épuisé le samedi déjà, les délibérations seront poursuivies au début de la matinée du dimanche.

Des excursions — notamment des promenades sur le lac — mettront le point final à ce 73e Congrès Raiffeisen suisse, qui joindra ainsi l'utile à l'agréable et procurera aux partici-

pants l'occasion de créer ou de renouveler de solides liens d'amitié.

Et en leur disant aujourd'hui déjà
« Soyez les bienvenus »

nous donnons rendez-vous aux représentants des Caisses Raiffeisen suisses à Lausanne, les 12 et 13 juin prochain.

-pp-

Bienvenue à Lausanne

Desservie par un important réseau de communications routières et ferroviaires, à trente minutes de l'aéroport de Genève, Lausanne s'inscrit par sa population au cinquième rang des villes suisses après Zurich, Bâle, Genève et Berne. Centre commercial et d'affaires, elle est aussi par essence une ville d'éducation, de villégiature et de vacances.

Son décor étagé qui repose sur les rives du plus grand plan d'eau intérieur d'Europe met en lumière, par paliers successifs, ses quartiers si divers, du riant port d'Ouchy aux austères forêts du Jorat. Située dans un cadre de campagne et de vignobles, elle présente elle-même de larges parcs et jardins qui en font une des villes les plus vertes qui soient.

Ses origines connues remontent à l'époque romaine lorsque l'antique Lousonna, au bord du lac à Vidy, jouait le rôle de carrefour et de relais sur les grandes voies menant d'Italie en Gaule par le col du Saint-Bernard, et de la Méditerranée au Rhin par la vallée du Rhône. Puis, avec les invasions barbares, la ville se déplaça vers les hauteurs... Au fil des siècles, la nouvelle Cité lausannoise devait connaître un développement continu. La Cathédrale, qui fêta en 1975 le 700e anniversaire de sa Consécration solennelle et qui demeure l'un des plus purs joyaux de l'art gothique en Suisse, constitue le meilleur témoin de cette période.

De son passé épiscopal, Lausanne a conservé deux autres vestiges : l'Ancien-Evêché dont les parties primitives remontent au XI^e siècle, et le Château Saint-Maire, également palais épiscopal, construit au XV^e.

Lausanne est aujourd'hui une ville pleine de jeunesse et de gaieté, où se succèdent tout au long de l'année, spectacles, concerts, ballets et expositions.

Son Université, dont la création date du XVI^e siècle, ses grandes écoles — aux premiers rangs desquelles figurent l'Ecole polytechnique fédérale et l'Ecole hôtelière, ainsi que de nombreux lycées, collèges et instituts privés — lui ont conféré très tôt une tradition de ville d'études.

Le rayonnement de ses activités artistiques et culturelles dépasse largement ses limites géographiques. Chaque année, le cycle des concerts est animé par l'Orchestre de la Suisse romande, l'Orchestre de chambre de Lausanne et les plus grandes formations internationales, tandis qu'à l'affiche des théâtres, s'inscrivent pièces sanctionnées par le grand public et pièces d'avant-garde. Saison d'opérettes et opéras italiens encadrent le Festival international de Lausanne qui, régulièrement en mai et juin, offre une succession de concerts, de représentations lyriques... et de représentations chorégraphiques aussi, car Lausanne voue à la danse une passion particulière qui la fait vibrer avec enthousiasme devant les talents d'un Rudolf Noureyev ou d'un Maurice Béjart. Aspect culturel encore, avec les expositions qu'organisent ses musées et galeries : œuvres anciennes ou art nou-

veau, tout est présent à Lausanne où l'on assiste, entre autres, tous les deux ans, à la Biennale de la tapisserie sous l'égide du Centre international de la tapisserie ancienne et moderne fondé en 1961 par Lurçat.

Agréable en toutes saisons, Lausanne présente par ailleurs de nombreuses possibilités dans le domaine sportif : golf, tennis, équitation toute l'année bien sûr ; mais également en été, natation, ski nautique et voile sur le Léman, et en hiver, patinage, curling et ski de fond à la lisière de la ville. Elle est depuis 1915 le siège du Comité international olympique.

Lausanne se caractérise par un juste équilibre de tourisme et d'affaires, une parfaite harmonie entre manifestations culturelles et sportives ; c'est un lieu idéal de séjour, de promenades et d'excursions : ... Lausanne, un nouvel art de vivre toute l'année des vacances heureuses !

sanne, avec quelque 138 mètres carrés de verdure par habitant (en comptant les forêts et parcs de la périphérie directement accessibles), mérite ainsi qu'on l'appelle vraiment «La Verte» !

Cet ensemble vert, nécessaire et vital poumon de la cité, a de plus l'immense avantage d'être réparti aux quatre coins de la ville et non concentré, comme cela se voit très souvent. Autre originalité qu'il convient de noter : la plus grande partie de ces surfaces sont directement accessibles au public, sous forme de parcs, de promenades, de quais, de terrains de sport, sans oublier les plages lacustres, non plus que les nombreuses vasques qui décorent les rues « piétonnières » ou les caisses fleuries apposées aux façades de divers bâtiments communaux qui sont autant de verdure également appréciable.

C'est donc sur cet ensemble très vaste que veille jalousement le service des Parcs et promenades de la ville de Lausanne, service dirigé par M. Desarzens et qui compte actuellement 273 employés. Ses prérogatives ne s'arrêtent d'ailleurs pas à rénover ou entretenir ce qui existe, mais s'étendent également à la surveillance de la stricte application des lois concernant la protection de l'environnement.

« Ainsi, explique M. Desarzens, même les propriétaires privés doivent nous demander l'autorisation d'abattre des arbres. En principe, tout arbre dont le tronc, à un mètre du sol, atteint au moins 30 cm de diamètre, ne peut être abattu. La ville doit absolument garder son capital verdure et lorsque nous accordons une autorisation, il est bien entendu que nous exigeons des propriétaires qu'ils replantent ou qu'ils versent une compensation qui permettra à nos services d'effectuer une « replantation » équivalente à ce qui a été supprimé. Je dois d'ailleurs préciser que, contrairement à ce que croient beaucoup de gens, les constructions qui se font à la périphérie de la ville, sur l'emplacement d'un pré par exemple, ne nuisent en rien à l'équilibre de l'environnement. Pour une même surface au sol, en effet, un arbre apporte un plus grand volume de verdure qu'un pré, ce qui est évidemment compensé par le fait de l'arrivée d'un plus grand nombre de gens, mais il n'y a, en tout cas, pas diminution par rapport au nombre d'habitants. Nous y veillons et



Le Château Saint-Maire

Lausanne, la verte

L'agglomération lausannoise compte parmi les villes européennes les mieux dotées en surfaces vertes, une qualité fort appréciable en des temps où le béton et l'acier ont de plus en plus tendance à remplacer les prés, bois ou parcs. Une chance que la ville doit à des règlements très stricts édités par sa municipalité en matière de protec-

tion de l'environnement et au travail remarquable accompli par l'un de ses services, celui des Parcs et promenades qui entretient régulièrement quelque 283 hectares. A cela, convient-il d'ajouter encore les parcs et forêts dépendant de l'Etat de Vaud, et les autres espaces entretenus directement par divers services communaux. Lau-

nous allons même déposer un préavis auprès de la municipalité afin que nos pouvoirs soient encore plus étendus. Nous nous acheminons vers un règlement encore plus ferme afin d'obliger les propriétaires des nouvelles constructions à planter un nombre d'arbres minimum, compte tenu du nombre de locataires de l'ensemble. »

Le Lausanne de l'an 2000

En fait, non content de veiller au Lausanne actuel, le service des Parcs et promenades est aussi en train de façonner celui des années 2000. Lausanne, dans 20 ou 30 ans, pourrait bien avoir un visage totalement différent.

« Nous allons, nous a dit M. Desarzens, faire en sorte qu'il y ait, en ville, un conifère pour deux feuillus... » Cette décision a été prise en application d'une découverte très importante faite par le professeur Pilet, un Lausannois spécialiste en biologie-végétale, une sommité internationale, qui a, en effet, découvert que les conifères avaient la propriété d'absorber et de fixer, sans danger pour eux, beaucoup plus de plomb que les autres plantes. Une qualité aux conséquences importantes, en un temps où la circulation automobile ne cesse de croître.

Plus de conifères à Lausanne, cela signifie, par conséquent, de la verdure même en hiver. Ainsi, dans quelques décennies, les Lausannois n'auront même plus besoin d'aller chercher ce dépaysement sous le ciel de la Côte d'Azur. Ils auront, eux aussi, leurs arbres verts pendant la « mauvaise » saison. Bien sûr, le climat suisse ne permettra pas une aussi riche variété que sur les bords de la Méditerranée, mais quand même...

Outre ses tâches quotidiennes, le service s'occupe également de décorations spéciales (205 en 1974), lors de congrès, d'expositions, etc... Ce sont, par exemple, les jardiniers communaux qui aménagent les jardins de Beaulieu qui changent de visage lors de chaque Comptoir. Ce sont eux aussi qui créent la gigantesque tapisserie florale de la promenade Derrière-Bourg (la plus grande tapisserie florale permanente d'Europe) qui, l'an dernier, évoqua le 700^e anniversaire de la cathédrale de Lausanne. Et l'on pourrait également parler du parc archéologique de Vidy, le Vicus Lousonna...

Que de progrès accomplis depuis bientôt près de cent ans, époque à laquelle est apparu le premier jardinier de la ville !

Un service, en tout cas, indispensable et qui offre, tant aux Lausannois qu'aux hôtes de passage de très belles réalisations qui, d'après le budget ac-

cordé par la municipalité, reviennent en moyenne à 55,67 francs annuellement par habitant... Une dépense, somme toute minime si l'on pense aux énormes avantages d'une telle situation tant sur le plan décoratif que sur l'action bénéfique de ces surfaces vertes.

Jean-Claude Blazy

Inauguration d'un nouveau musée à Lausanne

L'art brut, c'est l'art pratiqué par des individus qui, pour une raison ou pour une autre, ont échappé au conditionnement culturel et au conformisme social : solitaires, inadaptés, pensionnaires d'hôpitaux psychiatriques, détenus, marginaux de toutes sortes. Ces auteurs ont produit pour eux-mêmes, en dehors du système des beaux-arts (écoles, galeries, musées, etc.), des œuvres issues de leur propre fonds, hautement originales par leur conception, leurs sujets, leurs procédés d'exécution, et sans allégeance aucune à la tradition ni à la mode.

Il convient de distinguer nettement l'art brut de ce que l'on appelle l'art naïf. Les peintres naïfs restent dans l'orbite de la « grande peinture », mais ils échouent « ingénument » à en pratiquer le style. En tout cas, ils en adoptent les thèmes, la technique (en général la peinture à l'huile) et même les valeurs puisqu'ils rêvent d'un large public, sinon des palmes académiques. Tandis que les auteurs d'art brut inventent leur propre technique avec des moyens et des matériaux souvent inédits, et ils créent leurs œuvres à leur propre usage, comme une sorte de théâtre privé, bien souvent énigmatique quant à ses thèmes, et sans se soucier du regard d'autrui, en dissimulant même leur production.

Il faut également marquer une autre distinction. Près de la moitié des travaux de la collection ont eu pour auteurs des pensionnaires d'hôpitaux psychiatriques, considérés généralement comme schizophrènes. Il serait pourtant aberrant de parler en l'occurrence « d'art psychopathologique », notion que l'art brut met justement en cause. D'abord parce qu'il n'existe aucune caractéristique de style qui permette de distinguer les œuvres des artistes internés de celles produites

par des gens parfaitement intégrés dans la vie sociale. Il faut donc convenir avec Dubuffet qu'« il n'y a pas plus d'art des fous que d'art des dyspeptiques ou des malades du genou ». Certes, la création artistique, lorsqu'elle est particulièrement fiévreuse et imaginative, peut entraîner une rupture avec la collectivité et un état de haute tension mentale passible, au regard de la médecine et de l'ordre public, de l'internement. Ce qu'il est convenu d'appeler démente ne serait alors que le prolongement et l'épanouissement de certains mécanismes qui existent de manière latente chez l'homme « normal ». Quoi qu'il en soit, du point de vue esthétique, le concept de maladie mentale est, dans tous les sens du terme, *impertinent*.

Les travaux d'Adolphe Wölfli, d'Aloïse, de Heinrich Anton Müller, de Laure Pigeon, de Jeanne Tripiet, du Prisonnier de Bâle, et de bien d'autres auteurs, internés ou non, témoignent d'une puissance d'invention qui est peut-être commune à tous les hommes, mais que le dressage éducatif et le moule culturel ont précisément étouffée chez la plupart d'entre eux. C'est pourquoi ces travaux donnent un sentiment qui est à la fois de dépaysement et de singulière familiarité, autrement dit « d'inquiétante étrangeté » (Unheimliche) pour reprendre le terme de Freud. Ils nous invitent à un voyage dans le « lointain intérieur » dont on ne saurait revenir indemne.

Dès 1945, Jean Dubuffet s'est mis en quête de travaux affranchis des normes culturelles ou des tendances à la mode. Il fut bientôt secondé par la Compagnie de l'art brut qu'il avait fondée, avec notamment André Breton, Jean Paulhan et Michel Tapié. Il

réunit une collection considérable (quelque 5000 objets), conservée jusqu'ici dans un immeuble parisien, et dont une sélection fut présentée en 1967 au Musée des arts décoratifs à Paris. Bien que, en temps normal, la collection ne fût pas accessible au public, elle exerça une fascination croissante. Soucieux de lui assurer un statut public et définitif, Dubuffet l'offrit en 1971 à la ville de Lausanne. Interrogé sur les raisons de ce choix, Dubuffet déclara : « Par amitié. J'étais lié de chaude amitié avec Paul Budry, Charles-Albert Cingria, Auberjonois. J'ai commencé mes recherches en 1945 à la Waldau, où avait séjourné Wölfl, et à Genève, où j'ai vu les collections de dessins de malades du professeur Ladame. C'est à Lausanne que j'ai connu également Aloïse. Le fait est que dans mes recherches j'ai trouvé

plus d'aide et de compréhension en Suisse, auprès des médecins en particulier, que partout ailleurs. »

La Municipalité de Lausanne, sur l'initiative de M. Georges-André Chevallaz qui était alors syndic, fit aménager en musée la partie ouest du Château de Beaulieu, hôtel du XVIII^e siècle à l'avenue des Bergières. Comme il était nécessaire de refaire entièrement les planchers, l'architecte Bernard Vouga a eu toute latitude de concevoir un espace intérieur ouvert et animé, grâce à un puits central, de manière à éviter aux visiteurs toute sensation de claustrophobie. Entièrement peint en noir, sans ouverture sur l'extérieur, le musée donne à la fois l'impression de dépaysement et d'intimité qui convient aux productions d'art brut.

Michel Thévoz

Lausanne à la croisée des autoroutes

L'agglomération lausannoise — il est presque devenu un lieu commun de le dire — est au centre d'un très vaste réseau de communications, non seulement suisse, mais aussi européen.

On connaît l'importance du trafic ferroviaire passant par la cité lémanique. Quant à la route, dont on sait qu'elle est le moyen privilégié des échanges, elle place également Lausanne au tout premier plan. La ville se trouve, en effet, à l'intersection de la N 1 (Genève - Lausanne - Berne - Zurich - Saint-Gall...) et de la N 9 (Vallorbe - Lausanne - Aigle - Simplon - Italie), deux axes vitaux pour les communications européennes.

Pour assurer une parfaite liaison, en prolongement de l'autoroute Genève - Lausanne — vers le Valais et l'Italie, par le Simplon et le Grand-Saint-Bernard — une nouvelle voie s'imposait, doublant la route qui longe le lac et traverse les charmantes cités de Vevey, La Tour-de-Peilz ou Montreux. Ainsi fut entreprise l'autoroute du Léman.

Cette autoroute qui est en quelque sorte un tronçon de la N 9 entre Lausanne et Saint-Maurice, est longue de 60 kilomètres. Sur le plan régional, elle permet ainsi la liaison autoroutière de Genève à Aigle, sur une longueur totale de 120 kilomètres, en un

peu plus d'une heure de voiture, si l'on tient compte des limitations de vitesse.

Les travaux débutèrent dès 1964 ; et au fur et à mesure de leurs avancements, furent ouvertes successivement à la circulation diverses sections, la dernière d'entre elles de Rennaz à Aigle.

De Lausanne à la plaine du Rhône, l'autoroute du Léman est implantée sur les flancs des coteaux très accidentés qui bordent le lac. Elle se situe dans un site remarquablement beau, exposée au sud et jouissant d'un climat exceptionnel ; en revanche, les conditions topographiques et géologiques y sont défavorables, d'où la nécessité qui est apparue de prévoir de nombreux ouvrages : c'est ainsi qu'entre autres, furent construits vingt-quatre ponts et viaducs (dont les viaducs de Chillon, 2160 m ; et de la plaine du Rhône, 1160 m ; les ponts du Flon, 420 m, ou de la Paudèze, 415 m, etc.) ; il y eut aussi le percement de cinq tunnels, dont le plus important, celui de Glion, a une longueur de 1 km 350.

Mais l'autoroute du Léman n'est qu'une étape de plus. Si la conjoncture le permet, le programme des grands axes routiers qui a été prévu se poursuivra. Lausanne bénéficiera ainsi de

liaisons encore plus directes et plus rapides : avec l'Italie (suite de l'autoroute du Léman), la France (via Vallorbe), et l'Allemagne (via Neuchâtel, Soleure, Bâle ou Fribourg, Berne, Zurich - Schaffhouse, ou Zurich - Saint-Gall) ; et aussi au premier chef, sur le plan national, avec la Suisse centrale et orientale, vers le Tessin. Ainsi donc l'autoroute Genève - Lausanne et celle du Léman ne doivent être que le point de départ d'une immense toile d'araignée où Lausanne occuperait une place privilégiée, une place qui ne pourrait qu'étendre et confirmer les énormes avantages qu'elle possède déjà dans ce domaine, tant sur les plans économique et commercial que sur celui du tourisme puisqu'elle serait encore d'accès plus facile internationalement et plus rapidement reliée aux centres vitaux de la Suisse.

Mais la construction d'une autoroute ne manque généralement pas d'apporter quelques désagréments, en particulier dans un domaine à la pointe de l'actualité : celui de l'environnement. S'il est, en effet, exact que de tels désagréments peuvent survenir, encore faut-il être parfaitement impartial et juger sur les résultats.

Référons-nous donc à l'autoroute du Léman. Elle est l'exemple même de ce que l'on peut réaliser, si l'on veut se donner la peine d'étudier très sérieusement les problèmes. Il faut, en effet, savoir que la conception de tous les ouvrages importants a fait l'objet de concours dans lesquels l'esthétique a tenu une place prépondérante, au même titre que la sécurité des automobilistes. Résultat : l'autoroute s'intègre, en fin de compte, parfaitement bien au paysage grâce au percement des tunnels dont il vient d'être question ou l'édification de viaducs dont le meilleur exemple est fourni par celui de Chillon qui témoigne du bien-fondé des exigences qui ont été imposées pour que l'harmonie générale des sites ne souffre pas de la construction.

L'autoroute du Léman, par la variété et la beauté des paysages qu'elle traverse, reste ainsi un ravissement pour l'automobiliste qui l'emprunte, sans pour autant abîmer le paysage.

Il y a, bien sûr, les murs de soutènement dans la traversée du vignoble de Lavaux. Il faut, cependant, savoir qu'ils ont été tout spécialement étudiés de manière à pouvoir être recouverts

d'une épaisse végétation (vigne vierge grimpante, plantes de rocaïles). On a également remodelé les talus, on les a ensemencés et abondamment arborisés...

Ainsi, cet exemple prouve bien que si on le désire, le progrès que représentent de telles liaisons n'est pas obli-

gatoirement ennemi du beau et ne passe pas forcément par une destruction de l'environnement originel.

C'est une des qualités de l'autoroute du Léman, qu'il convenait de souligner en même temps que l'extrême commodité qu'elle assure aux automobilistes.

Jean-Claude Blazy

d'adaptation. C'est pourquoi, si le changement s'opère, il n'est jamais dû à un mouvement brusque ou brutal de la situation, mais plutôt à une évolution logique qui tient compte des éléments et des analyses faites raisonnablement. Nos voisins ironisent volontiers et gentiment sur cette sorte de lenteur, d'hésitation qui, paraît-il, est le propre du caractère vaudois. Cette remarque est juste à première vue. Pourtant, on découvre, peu à peu avec le temps, l'expérience et la connaissance du pays, car le canton de Vaud est peut-être plus un pays qu'un canton, que ce goût de la nuance, de la méditation, qui n'exclut nullement l'humour, facilite l'adaptation des êtres et des choses aux systèmes les plus nouveaux. Nous rejoignons ici cette formule d'un homme d'Etat qui déclarait récemment à la télévision : « A partir du moment où le changement est certain, le pire est le changement subit... ».

Note de la rédaction

Les articles et les photos de la première partie de ce numéro réservée à la présentation de la ville du Congrès Raiffeisen de 1976 ont été mis gracieusement à notre disposition par le Département presse et documentation de l'Office du tourisme et des congrès de Lausanne. A l'exception du premier, ils ont tous paru dans l'un des numéros de 1975 et 1976 de « Rendez-vous à Lausanne », l'excellente revue du Léman et du Pays de Vaud. Nous remercions l'Office lausannois du tourisme de sa précieuse collaboration.

-pp-

L'école à Lausanne et dans le canton de Vaud

Jamais peut-être l'école s'est trouvée, autant qu'aujourd'hui, être le centre de discussions et d'intérêts de ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à l'éducation. Par école, bien sûr, nous entendons tous les degrés d'enseignement qui existent à Lausanne et dans le canton.

Les grands remous économiques et politiques, qui ont agité le monde et l'Europe ces dernières années, ont porté leurs vagues jusqu'en Suisse, une Suisse qui n'est pas retranchée, bien au contraire, entre ses frontières, ses paysages et un art de vivre égoïste ou indifférent.

Dans le temps même où les relations entre parents et enfants évoluent dans un sens que d'aucuns trouvent discutable, l'éducation se trouve elle aussi discutée et repensée. Qui dit éducation, dit aussi enseignement, pédagogie, méthode, orientation, démocratisation. Ces termes recouvrent d'ailleurs toute une série de données, de conceptions qui varient selon les individus, les groupes ou les partis. La tâche des responsables de l'école est donc de trouver l'équilibre entre les tendances les plus contradictoires, sans céder aux tentations de la facilité.

Nous croyons qu'il est possible d'affirmer, sans fatuité aucune, que notre canton, comme la Suisse elle-même, est l'héritier d'une longue tradition pédagogique, faite de réflexion et



Beffroi de l'Hôtel de Ville

Cette évolution s'est marquée tout d'abord dans les structures : si Lausanne reste le lieu privilégié de l'enseignement universitaire, une décentralisation s'est produite au cours de la décennie écoulée ; ainsi des Ecoles normales — centre de formation des maîtres et maîtresses primaires — se sont ouvertes ailleurs dans le canton, à Montreux, à Yverdon, par exemple, et les Ecoles professionnelles sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Rappelons, pour plus de clarté, le système scolaire du canton : la scolarité obligatoire est de neuf années. Après un ou deux ans d'école enfantine, facultative d'ailleurs mais que presque tous les enfants suivent dès l'âge de 5 ou 6 ans, l'école primaire de base réunit tous les enfants au moins pendant trois ans. Selon les cas, par la suite, ils s'orientent soit vers le degré supérieur primaire, soit dans les écoles secondaires qui existent dans chaque région puis, plus tard, vers l'apprentissage, le gymnase, l'Ecole de commerce, l'Université et les grandes écoles spécialisées.

Nous avons évoqué, plus haut, l'Université de Lausanne : installée dès 1537 au cœur de la Cité, elle s'y trouve fort à l'étroit aujourd'hui. Aussi les autorités ont dû chercher ailleurs les terrains nécessaires à son agrandissement : à 4 km au sud-ouest de Lausanne, à Dorigny exactement, l'Université s'établit maintenant, peu à peu, dans des bâtiments modernes et remarquablement équipés. En 1984 probablement, malgré les difficultés financières, l'œuvre sera achevée ; seule la faculté de médecine, pour laquelle un centre (le CHUV, Centre hospitalier universitaire vaudois) est en construction également, restera en ville, à proximité des hôpitaux.

Voilà pour les structures. Mais l'enseignement lui-même se modifie : la nécessité d'aller dans cet enseignement au-delà de la simple réceptivité et, par là, de prévoir des formules adaptées à notre époque, n'a pas échappé au Département de l'instruction publique. En 1967, le Département a institué le Conseil de la réforme et de la planification scolaires (CREPS). Sur la base de ses travaux, les députés du Grand Conseil ont voté le 24 février 1971 un décret autorisant le Conseil d'Etat à prescrire un essai d'application de réforme dans une ou plusieurs zones pilotes. Deux zones furent choisies :

Rolle en 1972, Vevey en 1973. Comme la structure légale est caractérisée par la sélection des élèves du degré secondaire, après trois ans seulement d'école primaire, la réforme vise à prolonger la scolarité commune. Cela explique que les « essais d'application » se fassent à partir de la quatrième année de scolarité obligatoire.

Nous n'entrerons pas dans les détails d'une telle réforme et nous ne pouvons dire, à l'heure actuelle, ce qu'elle deviendra. Seuls le temps, l'étude et l'évaluation permettront de prendre des décisions qui engagent l'avenir de nos enfants.

Ce que nous savons, en tout cas, c'est que la stratégie du changement et de la coordination passe par une

coopération toujours plus étroite entre les autorités, les enseignants, les parents et les élèves. Tous doivent être associés aux expériences et aux recherches afin qu'ils prennent conscience de leur nécessité et qu'ils en proposent, conjointement, l'extension.

Une vérité toute simple, nous semble-t-il, est à la base de notre école : l'éducation a une valeur irremplaçable. Elle est en mesure d'atténuer les défauts de l'individu comme de développer, parfois d'une manière admirable, les qualités qui n'existent en lui qu'à l'état de virtualités.

*Raymond Junod, conseiller d'Etat,
chef du Département de
l'instruction publique et des cultes*

Le mouvement raiffeiseniste en terre vaudoise

Notre mot d'ordre pour cette œuvre Raiffeisen qui nous est chère, c'est qu'elle doit s'efforcer non pas de chercher surtout à faire toujours plus d'affaires se traduisant en chiffres toujours plus élevés, mais bien plutôt de rendre toujours plus de services à la communauté et de devenir toujours mieux une véritable fraternité chrétienne.

*Auguste Golay (1873-1947)
pionnier
raiffeiseniste vaudois*

Si la première coopérative suisse d'épargne et de crédit « Raiffeisen » fut fondée en 1900 à Bichelsee, dans le canton de Thurgovie, la présentation au parlement vaudois de la Caisse de crédit mutuel selon le système des Caisses allemandes date de 1891 déjà. On convint unanimement que ces institutions constituaient le moyen le plus efficace pour remédier à la précarité de la condition paysanne. Puis, en gens posés, nos amis vaudois intercalèrent un temps de réflexion... qui dura exactement 10 ans. En effet, en 1901, le rapporteur Martinet, représentant de la Commission chargée d'étudier l'état de la situation agricole et viticole du canton, n'hésita pas à proclamer devant le même parlement que le système Raiffeisen établi dans presque tous les pays, était certainement « le plus favorable aux yeux de qui-

conque connaît les soucis et les difficultés auxquels doit faire face la population paysanne ».

Le champ était ainsi préparé, labouré. Il ne manquait plus que le semeur, l'initiateur courageux qui mènerait à bien le gros œuvre de la fondation de la première Caisse Raiffeisen vaudoise. Comme dans la partie alémanique du pays, ce rôle fut dévolu à un conducteur d'âmes. En effet, le 9 avril 1906, l'entrepreneur et optimiste pasteur Rochat mit sur pied la première Caisse de crédit mutuel du canton dans sa paroisse de Valeyres-sous-Rances. Il avait préalablement pris contact avec le curé Traber, de Bichelsee, le pionnier suisse de notre mouvement, qui lui remit les statuts normaux que Rochat traduisit immédiatement en français. Ces statuts furent adoptés sans modification par la première Caisse vaudoise de Valeyres, et d'emblée le pasteur Rochat exigea l'application stricte des principes fondamentaux énoncés par Frédéric-Guillaume Raiffeisen.

L'exemple ainsi donné devait porter ses fruits. Convaincues des avantages que ces institutions étaient à même d'offrir à la paysannerie en particulier, des personnalités influentes témoignèrent le plus vif intérêt à ce nouveau mouvement. Citons spécialement, parmi ces ouvriers et ces

protecteurs de la première heure, le secrétaire de département Gilliéron-Duboux, le pasteur Mounoud, de Palézieux, l'instituteur Auguste Golay, de Molondin, et le secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture Henri Blanc. Dans les débuts, le gouvernement cantonal traduisit de manière tangible son intérêt et son appui en accordant des subsides de fondation de 300 à 500 francs.

En 1912, les seize Caisses existant déjà fondèrent la « Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel » dont faisaient aussi partie des coopératives qui n'étaient pas affiliées à l'Union suisse. Il ne tarda cependant pas à se former, au sein de la Fédération, un « groupe des Caisses Raiffeisen » qui créèrent, en 1925, la nouvelle « Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel, système Raiffeisen » dont ne purent désormais faire partie que les coopératives affiliées à l'Union. Cette Fédération fut toujours très active et exerça une heureuse influence sur la marche et le

développement des Caisses du canton, grâce au dynamisme de comités à toute épreuve.

Léon Duvoisin, notaire, Grandson	1912 - 1914
Maurice Delacuisine, instituteur, Apples	1915 - 1921
Louis Huguenin, ingénieur, La Sarraz	1921 - 1928
Auguste Golay, instituteur, Molondin	1928 - 1944
Fritz Maillard, instituteur, Corsier	1944 - 1950
Louis Besson, agriculteur, Vuarrens	1951 - 1956
Samuel Chevalley, préfet, Chexbres	1956 - 1970
Alfred Burdet, agriculteur et député, Method	depuis 1970

Le magnifique essor des coopératives Raiffeisen d'épargne et de crédit dont le canton de Vaud peut être fier à juste titre est confirmé par les chiffres suivants, puisés dans les tableaux statistiques de l'Union suisse :

Année	Nombre de Caisses	Membres	Bilan en 1000 francs
1906	1	26	7
1910	7	227	251
1930	41	3 245	17 286
1950	68	5 468	47 307
1970	82	7 694	182 500
1975	85	8 820	302 991

Voici la liste complète des présidents, depuis la fondation du premier groupement en 1912 :

La contribution du pays de Vaud à l'essor du mouvement Raiffeisen suisse tout entier est donc importante, capitale même. Aussi, les coopérateurs de tous les cantons, de toutes les régions linguistiques du pays viendront-ils nombreux sur les bords du bleu Léman pour témoigner par leur présence leur sympathie à un groupement cantonal auquel notre mouvement national doit beaucoup et rendre hommage au travail coopératif exemplaire de nos excellents amis vaudois qui d'ores et déjà souhaitent une cordiale bienvenue à leurs hôtes des 12 et 13 juin.

-pp-

Les arts et métiers dans le canton de Vaud

Situation actuelle - perspectives - institutions d'entraide

Que représentent les arts et métiers dans l'ensemble de l'économie vaudoise ?

A première vue, ce secteur ne paraît pas important, si l'on se borne à jeter

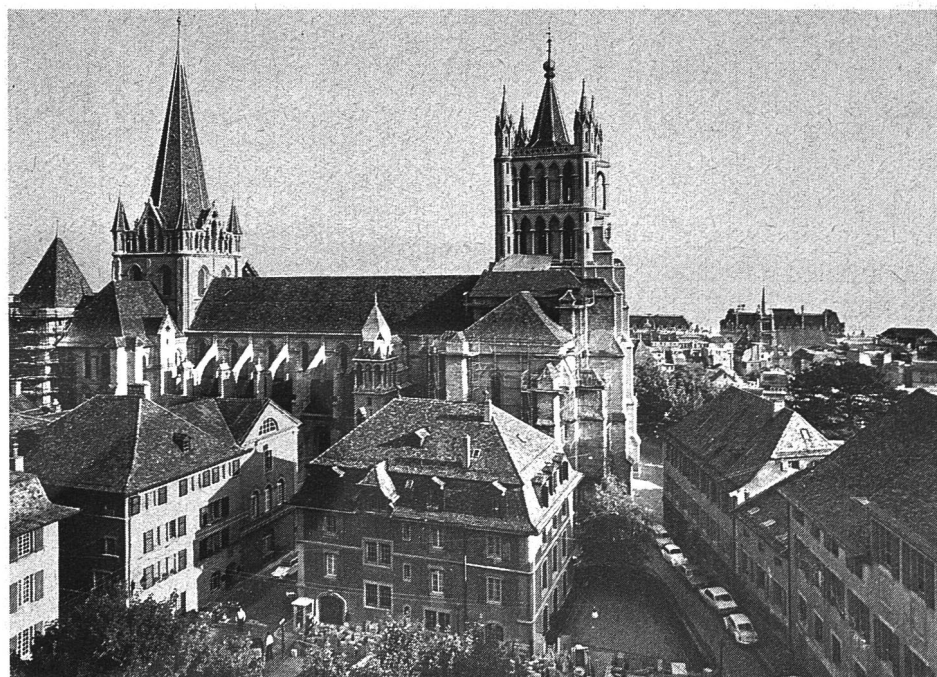
un regard superficiel sur les entreprises artisanales et commerciales disséminées dans nos villes, nos campagnes et les régions de montagne. Et pourtant, l'examen des données chiffrées révèle une situation bien différente.

Selon le recensement des exploitations le plus récent, voici quelques données sur diverses branches de l'économie artisanale vaudoise dont l'importance échappe souvent à l'observateur non averti.

Secteurs des arts et métiers les plus importants	Nombre d'exploitations	Nombre de personnes occupées
Bâtiment et génie civil	1 800	25 340
Ebénisterie, menuiserie	559	3 172
Artisanat du métal *	797	7 507
Commerce de détail	4 841	20 404
Hôtellerie et restaurat.	2 317	14 877
Arts graphiques	398	6 193
	10 712	77 493

* Serrurerie, ferblanterie, installations électriques, installations en chauffage.

A eux seuls, ces secteurs représentent près de la moitié des exploitations, sans l'agriculture, et plus de 40 % des personnes occupées. Encore n'avons-nous pas compté dans ce tableau, par exemple les 599 boulangeries-pâtisseries avec leurs 2542 employés, ni les salons de coiffure au nombre de 722 et qui occupent 2127 personnes.



La Cathédrale de Lausanne

L'on n'est pas loin, dans le canton de Vaud, de dénombrier 100 000 personnes actives dans les arts et métiers. C'est dire le poids que ces derniers y représentent.

Conjoncture et perspectives

Nombreuses et diverses, les entreprises de ce secteur ont subi durement les effets de la récession. Les plus touchées sont celles de la construction où l'activité s'est réduite de 50 % environ, puis viennent les arts graphiques et les professions prestataires de services. La récession a des répercussions sur la situation des entreprises dont les charges hypothécaires et les immobilisations en équipements pèsent lourdement sur les budgets. Les difficultés de trésorerie s'ajoutent à l'augmentation des tarifs des grandes régions fédérales et la pratique des prix « suicide » met en péril des professions entières.

Cette situation peu réjouissante n'est pas prête à s'améliorer dans un avenir rapproché, si l'on examine les carnets de commandes pour l'année en cours, le marché de l'emploi avec ses 2517 chômeurs complets et 4034 chômeurs partiels à fin mars 1976.

Les investissements se font rares et, de ce fait, le recours au crédit s'est beaucoup ralenti, la prudence étant de rigueur en cette période instable et incertaine.

Le tableau de bord de l'économie vaudoise en général et des arts et métiers en particulier n'est donc pas au beau fixe. Il est à l'image de l'économie suisse, avec toutefois ce handicap que l'industrie de la construction a toujours été un facteur de développement dans le canton de Vaud, et qu'elle est particulièrement touchée.

C'est pourquoi, l'accent est mis en premier lieu sur le soutien à ce secteur par des programmes d'exécution de travaux cantonaux et communaux dont on espère qu'ils trouveront un écho favorable auprès des autorités, afin qu'elles avancent les études et les travaux qui devront de toute manière se faire un jour. A cet égard, nos organisations estiment qu'un endettement limité de l'Etat et des communes vaut encore mieux que de voir l'actuelle récession se transformer en crise grave. Un appel analogue est lancé aux propriétaires d'immeubles afin qu'ils entreprennent maintenant les réparations et rénovations nécessaires.

Relève et formation

La situation économique actuelle n'est pas une raison pour abandonner la relève dans les métiers et renoncer à mettre l'accent sur le perfectionnement professionnel.

Une tâche d'information est entreprise sur les diverses possibilités de formation avec la collaboration des orienteurs professionnels, des représentants de l'enseignement et des parents. Un effort considérable est nécessaire afin de trouver une place d'apprentissage pour tous les jeunes terminant leur scolarité en 1976, année qui verra le nombre de ces jeunes augmenter, suivant la courbe démographique.

Les entreprises des arts et métiers participent de manière prépondérante à la formation professionnelle des jeunes gens et des jeunes filles qui apprennent un métier dans une entreprise. Près des six septièmes des apprentis sont formés dans ces entreprises.

L'effort de perfectionnement professionnel est également considérable : le canton de Vaud se situe en effet au troisième rang des cantons suisses quant aux titulaires de diplômes de maîtrise fédérale.

La formation continue est assurée par l'Institut suisse pour la formation des chefs d'entreprises dans les arts et métiers, dont la direction romande est installée à Lausanne, au siège de l'UVACIM.

Constamment adaptés à l'évolution économique, la formation et le perfectionnement professionnels constituent l'un des objectifs les plus importants des arts et métiers.

Problèmes actuels

Nous avons vu plus haut qu'ils sont étroitement liés à la situation conjoncturelle.

Du point de vue économique, l'accent est mis sur l'élaboration d'une réglementation des adjudications instaurant une concurrence saine, tenant compte de la réalité des coûts.

Pour le commerce de détail, la restauration de la loyauté dans la publicité exige la révision de la loi fédérale sur la concurrence déloyale. De plus, devant la disparition des entreprises indépendantes de nos villages, il s'impose de veiller à un aménagement du territoire qui ne facilite pas l'implantation de nouvelles grandes surfaces

de vente. Il s'agit là d'un problème intéressant l'ensemble de la population rurale. Au surplus, l'aménagement du territoire doit émaner de la commune et du canton, et non d'une planification autoritaire et centralisatrice. C'est pourquoi les arts et métiers vaudois s'opposent, en accord avec les organisations de l'agriculture vaudoise, à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne les problèmes sociaux, les arts et métiers sont favorables au maintien des conventions collectives de travail, à l'instauration de la prévoyance professionnelle (2^e pilier) supportable économiquement et à l'assurance-chômage obligatoire sur le plan fédéral. Le canton de Vaud a institué cette obligation sans limite de revenu dès le 1^{er} janvier 1976, et notre Union vaudoise a mis, dès cette date, à disposition des entreprises de tous les secteurs une caisse d'assurance-chômage dont les conditions d'affiliation sont très avantageuses.

Institutions d'entraide

Le secteur des arts et métiers revêt, on l'a vu, une importance économique très grande. Il ne subsistera valablement que si l'on peut développer la libre entreprise en mettant à sa disposition des institutions d'intérêt général, toutes créées et gérées au sein de l'Union vaudoise :

— L'Office vaudois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants qui permet d'obtenir, à des conditions avantageuses, des avances bancaires jusqu'à concurrence de Fr. 50 000.—.

— L'Office vaudois de cautionnement hypothécaire dont les possibilités de participation financière atteignent Fr. 150 000.— par cas, en faveur des propriétaires acquéreurs ou constructeurs d'immeubles, postérieurement aux emprunts de 1^{er} rang.

— L'Office vaudois de cautionnement pour la petite et moyenne industrie, dont le rôle est de faciliter le passage de l'entreprise artisanale à l'industrie et de garantir des prêts bancaires de l'ordre de Fr. 100 000.—.

En agissant de concert, ces trois institutions peuvent garantir des prêts bancaires jusqu'à concurrence de Fr. 300 000.— et même Fr. 400 000.—.

par cas, avec le concours de la Coopérative suisse de cautionnement à Saint-Gall.

Signalons encore la Société interprofessionnelle de garantie qui se porte garante envers les clients des entreprises du bâtiment de la bonne exécution des travaux.

Interviennent, en outre, en faveur des entreprises : la Fiduciaire des arts et métiers S.A., la Caisse interprofessionnelle vaudoise d'assurance vieillesse et survivants CIVAS, la Caisse d'assurance-chômage CIRAF et le Registre professionnel cantonal.

Présentant une diversité très grande, le secteur des arts et métiers et des

petites et moyennes entreprises industrielles a su s'adapter à l'évolution économique.

A une époque où éclatent les inconvénients de l'entreprise anonyme aux dimensions inhumaines — à vrai dire peu répandue en Suisse — il est réconfortant de constater qu'il existe une importante frange d'entreprises petites et moyennes à l'échelle de l'homme.

*Henry Muller,
directeur de l'Union vaudoise
des associations industrielles,
commerciales et de métiers
(UVACIM)*

Cette concentration, conjuguée avec une forte diminution de la population paysanne, s'est accompagnée d'un développement important de la mécanisation avec l'effort d'investissements et les charges fixes que cela implique. Les entreprises commerciales de l'agriculture se sont elles aussi équipées pour s'adapter à l'évolution des méthodes de production et des conditions du marché.

L'agriculture et le pays

Bien que le commerce, l'industrie et les services se soient remarquablement développés et lui assurent maintenant la plus grande part de ses ressources, le canton de Vaud a toujours reconnu la place de son agriculture. Pour les Vaudois de souche, nos campagnes et nos vignobles sont partie intégrante de leur image du pays et lui confèrent son originalité.

Les autorités, comme les autres secteurs économiques, apprécient le rôle de l'agriculture et de la viticulture dans l'équilibre vaudois. Par sa répartition sur l'ensemble du territoire, par les entreprises qui travaillent et écoulent ses produits, cette branche économique contribue à la vitalité de toutes les régions.

Sous l'impulsion des chefs successifs du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, l'Etat de Vaud s'est constamment préoccupé de faciliter les adaptations nécessaires en réalisant ou en encourageant la formation professionnelle, l'élevage, les améliorations foncières, la vulgarisation et les institutions sociales en faveur des paysans et des vignerons. A la suite d'une motion déposée par M. Louis Cavat, député, le canton a été le premier à s'attaquer au difficile problème de la création de zones agricoles et de la compensation pour les propriétaires concernés. Un ensemble de trois projets de loi à ce sujet vient d'être soumis par le gouvernement au Grand Conseil.

La politique agricole vaudoise

La variété de ses branches de production fait ressentir à l'agriculture vaudoise la nécessité d'une politique agricole d'ensemble. Depuis 1968, l'organisation professionnelle cantonale, la Chambre vaudoise d'agriculture, a publié cinq mémoires consacrés à l'orientation des productions. Ces

L'agriculture et le vignoble dans le canton de Vaud

La terre vaudoise

Le *Pays de Vaud* mérite ce titre notamment par la diversité de son sol. Cette terre, dont la géographie et surtout l'histoire ont forgé l'unité et le caractère original de son peuple, contient des échantillons de toutes les régions naturelles de la Suisse. S'étendant sur le Plateau, les Alpes et le Jura, le canton de Vaud s'élève de moins de 400 mètres d'altitude au bord du lac Léman, à plus de 3000 mètres au sommet des Diablerets.

De cette variété découlent tout naturellement la multiplicité et l'équilibre des productions agricoles vaudoises. Des vignobles aux pâturages de montagne, en passant par les grandes cultures et les régions vallonnées, nous trouvons tous les types de paysages et d'exploitations agricoles qui nous sont familiers.

Une agriculture diversifiée et moderne

Sur les 322 000 ha de la surface du canton, 62 300 ha sont improductifs, 91 000 ha sont constitués de forêts et 57 400 ha de pâturages. Les 110 000 ha de surface agricole utile se répartissent en 37 000 ha de céréales, 11 400 ha de plantes sarclées, 4900 ha de cultures spéciales, 19 000 ha de prairies artificielles et 38 500 ha de prairies permanentes¹. Par rapport

aux moyennes suisses, la proportion des terres ouvertes et des cultures spéciales est relativement élevée. Le canton de Vaud produit le quart de la vendange et de la moisson de la Confédération. Depuis quelques années, il a rejoint celui de Berne longtemps en tête pour la production de la betterave sucrière.

Cette orientation explique que le rendement brut de l'agriculture vaudoise se partage presque par moitié entre les productions animales et les productions végétales, alors que ces dernières fournissent moins du quart du revenu de l'agriculture suisse.

Comme partout ailleurs, une transformation considérable s'est opérée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les exploitations agricoles encore au nombre de 18 000 en 1941 n'étaient plus que 15 300 en 1955, 11 000 en 1965 et 9900 en 1969. Les indications en possession des associations professionnelles montrent que cette réduction s'est poursuivie. De 1955 à 1969, les exploitations de moins de 1 ha ont diminué de 44 %, celles de 1 à 10 ha de 51 %, celles de 10 à 20 ha de 27 %. Durant la même période, le nombre des domaines de 20 à 50 ha a augmenté de 51 % et celui des exploitations de plus de 50 ha a presque doublé en passant de 75 à 149. Le morcellement a simultanément été réduit de 8 à 5 parcelles par exploitant. En 1969, la surface moyenne s'établissait à 11,95 ha contre 8,22 ha pour l'ensemble de la Suisse.

¹ La plupart des chiffres de cet article sont extraits de « L'agriculture vaudoise », par M. Claude Brocard, tiré à part de la « Revue suisse d'agriculture », septembre-octobre 1974.

études présentent des propositions, souvent appuyées par le Conseil d'Etat vaudois, qui tendent toutes à adapter la production agricole aux possibilités du marché par des mesures positives.

La modification des habitudes de consommation, le progrès technique, les effets de la conjoncture économique obligent à reviser périodiquement les objectifs de l'orientation des productions. Le dernier mémoire², paru l'automne passé, constate que la récession actuelle ne change en rien la direction des efforts à entreprendre, mais oblige au contraire à des mesures plus rigoureuses. Pour maîtriser la tendance naturelle dans notre pays à une expansion excessive des productions animales, ce document propose d'intensifier l'encouragement des cultures, de susciter ou développer toutes les utilisations de la surface herbagère autre que la production laitière, de continger l'importation des fourrages et de veiller à maintenir une balance favorable des importations et exportations de produits laitiers. En l'absence de l'un ou l'autre de ces quatre dispositifs, toutes les mesures de restriction de la production indigène menaceront la réalisation du revenu agricole sans garantir l'équilibre entre l'offre et la demande.

Les Vaudois ont acquis la réputation d'être particulièrement jaloux de leurs libertés cantonales. Cet attachement au fédéralisme suisse se manifeste aussi dans leur politique agricole. La prise de position de l'organisation professionnelle cantonale contre la loi fédérale sur l'aménagement du territoire l'a rappelé encore tout récemment. La réussite suisse, qui permet la vie commune de peuples divers par l'histoire, les confessions, les langues et les cultures, est fondée sur le respect des particularités de chacun. L'autonomie des communautés cantonales, notamment dans tout ce qui touche à la vie quotidienne des citoyens, est la condition de l'entente entre Confédérés.

Fédéralistes, les Vaudois le sont aussi bien pour l'organisation de la profession que pour la répartition du pouvoir politique. Comme le relève M. Jacques Janin dans sa thèse de

doctorat³, le canton constitue le cadre naturel dans lequel le paysan ou le vigneron — parce qu'il est à son aise — peut conserver son influence sur ses associations : « En tant qu'associations d'exploitants mettant en valeur les ressources du sol et qu'organismes accomplissant des tâches directement liées à l'activité des agriculteurs, les coopératives agricoles sont enracinées dans une portion du territoire et attachées à la population qui le cultive. Or nous considérons qu'en Suisse le canton constitue une entité géographique et humaine, une communauté privilégiée dans laquelle les hommes parlent le même « langage » et partagent les mêmes conceptions. Malgré le brassage des populations, l'esprit et la solidarité fribourgeois, genevois,

³ « Les coopératives agricoles en Suisse romande », Centre de recherches européennes, Lausanne 1973, page 273.

neuchâtelois, valaisans et vaudois sont restés des réalités vivantes ; c'est encore plus vrai dans l'agriculture que dans les autres secteurs économiques. Si l'on dépasse les limites cantonales, la participation baisse d'intensité, tandis que l'harmonie s'estompe ; les assemblées réunissent des délégués, les débats sont l'affaire de spécialistes, rares sont les personnes qui se sentent encore complètement et directement concernées ; ce qui divise risque à tout moment d'être plus fort que ce qui unit. »

Michel Haldy

Pensée

... à la cour, mon fils, l'art le plus nécessaire

N'est pas de bien parler, mais de savoir se taire...

Voltaire (« L'Indiscret »)



La place de la Palud

² « Cinquième mémoire sur l'orientation des productions de l'agriculture suisse », Chambre vaudoise d'agriculture, Lausanne 1975.

Propriété par étages (PPE)

La vérité sans fard

A plusieurs reprises, nous avons dans ces colonnes, à l'occasion d'assemblées de fédérations ou de cours d'instruction, tenté de modérer l'enthousiasme débordant de certains propriétaires de PPE en puissance, en soulignant l'importance de la circonspection dont il fallait faire preuve avant ou au moment de signer l'acte d'achat, lors du versement des fonds propres personnels au vendeur ou aux entrepreneurs généraux qui traitent directement avec les acquéreurs potentiels.

L'article « Prudence sur la route qui mène à la propriété par étages », paru dans le « Messenger » No 7/8 de 1974 (pages 166/167) exposait spécialement les risques de l'acheteur imprudent ou par trop confiant, enclin peut-être à considérer la grosse voiture (payée ou non) de son omnipotent partenaire comme critère d'appréciation de sa fortune ou de son habileté en affaires. La phrase suivante nous valut même quelques critiques : « Son (la PPE) prix de vente est actuellement très souvent sensiblement supérieur à la location capitalisée de logements équivalents ».

Nous ne savions pas, à ce moment-là, que nous pourrions, à bref délai déjà, étayer nos assertions de quelques exemples concrets.

Les cas que nous relevons ici datent de février 1976. Lieu : une commune de 4500 âmes, à 6 km d'une ville de 75 000 habitants environ et composée de 3 localités, dont l'une a été transformée en cité-dortoir au cours des 15 dernières années. Avantages offerts : à l'écart des vains bruits de la ville, excellents transports publics, ensoleillement optimal pour la région.

Au début du mois de février 1976, 105 logements étaient inoccupés, soit 65 appartements locatifs, 23 PPE et 17 villas.

Nous ne donnerons aucun détail sur la bienfacture des objets offerts (qualité de la construction, isolation, etc.),

afin d'éviter le reproche de peser avec trop de complaisance sur le stylo à bille.

Vente aux enchères publiques de l'Office des faillites du 7 février 1976, en présence de 140 personnes. 10 PPE

étaient offertes. Nombre de mises : aucune. Nombre de PPE vendues : aucune, malgré de forts rabais sur les prix initiaux.

Voici à titre documentaire les données concernant quatre de ces PPE :

Nombre de pièces	Prix initial + 14 000 pour le garage	Taxe officielle y compris le garage	Taxe de l'Office des faillites y compris le garage	Hypothèques grevant ces PPE	Offres écrites *
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
3 1/2	158 000.—	151 000.—	136 000.—	125 000.—	125 000.—
3 1/2	160 000.—	155 000.—	133 000.—	122 200.—	128 000.—
3 1/2	160 000.—	147 000.—	132 000.—	121 300.—**	121 000.—
3 1/2	153 000.—	147 000.—	133 000.—	121 300.—**	121 000.—

* Le commissaire-priseur n'a pas donné connaissance du nom de la personne (ou de l'établissement) qui avait soumis ces offres écrites. On peut admettre qu'il s'agissait très probablement des créanciers hypothécaires.

** Pour ces deux immeubles, il fut annoncé qu'un versement personnel de fr. 5000.— serait suffisant, le solde étant couvert par les hypothèques existant déjà au moment de la vente. Fonds propres donc : env. 5 %, charges hypothécaires : 95 % !

Entre l'offre initiale, soit pendant la construction déjà ou au plus tard lors de l'achèvement des travaux, compte tenu du garage qui est compris dans l'offre finale écrite et cette dernière, il y a de substantielles réductions de prix, soit par exemple :

No 1, de fr. 172 000.— (158 000 + 14 000 garage) à fr. 125 000.— = fr. 47 000.— de réduction.

No 2, fr. 174 000.— à fr. 128 000.— = réduction 46 000.— et ainsi de suite, pour des PPE neuves, qui n'ont encore jamais été occupées.

Nous pouvons donc répéter ce que nous écrivions dans l'article cité ci-avant : « Prudence sur la route qui mène à la PPE ».

-pp-

Ici, on ne badine pas avec... le droit

Carnets d'épargne aux noms des deux époux

Un jugement du Tribunal cantonal du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures du 25 mars 1974 était fondé sur l'énoncé des faits suivants :

« Dans une succession, deux carnets d'épargne étaient aux noms de Rodolphe et Anne B.-K., et un autre aux noms de Rodolphe ou Anna B.-K. (noms des deux époux). Le Tribunal cantonal refusa d'admettre une prétention concluant à un apport de la femme en raison de la désignation commune. Motif :

Les carnets d'épargne aux noms de deux époux sont, selon l'opinion du Tribunal cantonal, à imputer à la fortune conjugale à leur valeur nominale totale et, à défaut d'indication justificative, aux actifs du mari. La mention des deux époux comme habilités

à faire des prélèvements ne justifie en soi pas encore une prétention à un apport de la femme ; art. 196, al. 1 CC ; Lemp, N.6 quant à l'art. 196 CC.

Les règlements bancaires sur les comptes communs ne s'occupent seulement qu'exceptionnellement du rapport des déposants entre eux ; Guggenheim. Le compte commun, dans SJK carte 1351, pages 2 et 3. Les autres commentateurs de cette matière soutiennent aussi l'opinion que la création d'un compte commun ne révèle encore rien des droits internes des déposants, ainsi Aepli dans SJZ 1948, page 39 :

« C'est pourquoi j'arrive à la conclusion que tous les actes juridiques traités ici créent dans la règle, en effet, le droit de libre disposition, mais pas aussi de propriété des biens déposés à la banque. »

Lisez et faites lire

Le Messenger Raiffeisen

Cette opinion est partagée par Fischer, SJZ 1970 page 376. « La prévenue n'a pas affirmé un droit propre (propriété de ses apports, donation, etc.) sur ces carnets d'épargne ni fourni de preuve. Ils sont donc à imputer, à leur pleine valeur nominale, aux biens matrimoniaux et, en l'espèce, à la succession du mari. »

Si un époux affirme qu'un bien est un apport de la femme, il doit l'établir (art. 196, al. 1 CC). De par la loi existe donc la présomption que, à défaut d'indications claires, les biens doivent être imputés au mari en propriété. Dans le cas qui nous occupe, l'épouse survivante n'a ni affirmé ni présenté une preuve qu'elle était propriétaire ou copropriétaire des carnets d'épargne.

L'interprétation du Tribunal cantonal ne devrait guère correspondre à la volonté des époux ; mais elle s'impose, basée sur l'art. 196, al. 1 CC. Pour se prémunir contre de telles surprises, on peut inclure dans le carnet d'épargne aux noms des deux époux ou dans le testament du mari une clause qui signifie que l'avoir actuel en épargne représente une part de copropriété des époux (par moitié). Le mari pourrait aussi reconnaître la part de copropriété à demi de l'épouse par une autre déclaration écrite. Ce qui est décisif, c'est que l'épouse s'assure d'une manière ou d'une autre la preuve requise. Le pourcentage de la part de copropriété peut être librement choisi. Si une telle précision manque, les quotes-parts sont présumées égales (art. 646 CC).

La formule F-224 concernant notre carnet d'épargne communautaire s'occupe expressément du rapport de propriété des époux. En effet, elle spécifie que le carnet d'épargne est la pro-

priété commune des deux époux. Dans l'interprétation de cette notion « propriété commune », il faut, en tenant compte des art. 646 et 652 CC, comme de l'art. 18 CO, présumer que leurs quotes-parts sont égales, pour autant que l'on ne doive constater une autre volonté des époux de par des circonstances particulières.

Si les économies de l'épouse proviennent de son travail personnel (affaire propre de la femme ou comme employée d'un tiers), il est à conseiller, dans son intérêt, de ne pas déposer ces économies sur un compte commun, mais sur un carnet d'épargne au nom de l'épouse. Dans ce cas seront constituées des économies qui sont les biens réservés de l'épouse et sont exclus entièrement de la jouissance et de l'administration du mari. Comme pour la désignation des apports de la femme, la détermination des biens réservés est soumise à la règle de la preuve : « La qualité de bien réservé doit être établie par le conjoint qui l'allègue (art. 193 CC). » Le mari peut lui-même, encore une fois, fournir la

meilleure preuve en reconnaissant par écrit (aussi par testament) que le carnet d'épargne est un bien réservé de son épouse. D'autres dépôts, ainsi que les intérêts en résultant, ne doivent pas être placés comme économies sur un carnet d'épargne « Bien réservé », car ils ne peuvent revendiquer la qualité de bien réservé.

Si un carnet d'épargne est libellé comme copropriété des époux, il est ordinairement convenu que chaque époux peut disposer de la part de copropriété de l'autre. L'époux survivant ne peut pas, par exemple, en vertu d'une telle procuration, revendiquer pour lui en propriété la part de copropriété du défunt ; car celui qui, seulement en vertu d'une procuration, effectue un retrait, doit en rendre compte au mandant, respectivement à son successeur juridique (les héritiers).

La procuration a uniquement pour effet de permettre au fondé de pouvoir de disposer légitimement. Elle n'est pas un titre d'acquisition de propriété.

Ki - trad. Rae

Petites mains — gros incendie

Les journaux les relatent quasi quotidiennement. Beaucoup de gens en ont vu dans le voisinage immédiat. D'autres, hélas trop nombreux, en ont souffert dans leur chair. De quoi s'agit-il ? D'incendies. De maisons, de fermes détruites de fond en comble par le feu. Par des enfants ! Qui jouaient avec des allumettes...

Ces tristes événements se déroulent presque toujours de la même façon. Des allumettes ont été laissées à la portée des mains d'un enfant. Il désire naturellement les essayer. Il en parle à ses petits camarades, qui ne demandent pas mieux que de faire comme les grandes personnes qui allument des feux à tout propos.

Ils savent toutefois confusément que cela leur est défendu. Le jeu a d'autant plus d'attrait... Il faut alors se cacher : par exemple dans le coin le plus reculé de la grange, peut-être directement sur le tas de foin, où personne ne les verra. Si une poignée de foin prend feu — ce qui arrive presque inévitablement — on se garde bien d'appeler au secours, car on craint la fessée... On préfère s'enfuir, se cacher dans les environs et quand

le feu sera découvert, il sera trop tard pour le maîtriser.

C'est ainsi que des enfants ont causé involontairement des dommages s'élevant à des millions de francs. Cela recommence chaque année. N'a-t-on donc jamais entendu dire qu'il faut cacher les allumettes là où les petites mains ne peuvent s'en emparer ? On connaît bien cette rengaine, mais elle vaut pour les enfants des autres, chez nous, les allumettes ne sont pas à leur portée... On oublie que les enfants sont plus habiles, plus rusés qu'on ne le croit. Et puis, peut-on les surveiller 24 heures sur 24 ?

On essaie parfois de montrer aux enfants, avec beaucoup de patience et de sérieux, à quoi servent les allumettes et le mal qu'elles peuvent faire. Des explications intelligentes ont pour résultat de satisfaire la curiosité naturelle des enfants, de sorte que l'allumette, le feu, perd aux yeux des petits une bonne partie de sa séduction. En prenant le temps de répéter cet « enseignement », on obtient de bien meilleurs résultats qu'avec des interdictions et la menace de punitions terribles !

Cipi

LE MESSENGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

NOUS CHERCHONS

pour entrée immédiate au service de notre
Coopérative de cautionnement

un

collaborateur du gérant

de langue maternelle française possédant de
bonnes connaissances d'allemand.

Champ d'activité :

Collaboration à l'examen des demandes de
cautionnement, principalement de celles émanant de Suisse romande.

Nous exigeons :

A côté de la parfaite connaissance des deux
langues précitées, une solide formation commerciale et plusieurs années de pratique dans le secteur des prêts hypothécaires et du crédit.

Aptitude à négocier et discrétion.

Age 25-30 ans.

Domicile : Saint-Gall ou environs.

Nous offrons :

Place stable.

Activité variée et conditions d'engagement
intéressantes.

Nous restons volontiers dans l'attente de votre
offre de service accompagnée de la documentation habituelle complète.

M. Ebnetter est à votre disposition pour tout
complément d'information que vous pourriez
solliciter par téléphone.

Direction de l'Office de révision de l'Union
suisse des Caisses Raiffeisen

Vadianstrasse 17

9001 Saint-Gall Tél. 071 / 20 91 11.

L'encaissement de lettres de change

L'article 32, alinéa 2 des statuts des Caisses Raiffeisen exclut, entre autres, les opérations d'escompte d'effets de change, en vertu de l'adage : « A chacun son métier... ». En revanche, on nous pose parfois cette question : « La Caisse Raiffeisen locale peut-elle accepter des traites à l'encaissement ? ». Il s'agit le plus souvent d'effets dont le tiré est domicilié dans la circonscription d'une Caisse Raiffeisen et qui lui sont remis par des banques du proche ou lointain voisinage. Sans donner ici un oui ou un non absolu, il sied de dire que chaque cas doit être examiné séparément, car le gérant qui exerce cette fonction accessoirement doit préalablement s'assurer qu'il sera bien en mesure de remplir convenablement le mandat qu'il acceptera. L'encaissement d'un effet de change est lié à certains rites et au respect de délais aussi stricts que brefs. Le cas qui nous a été récemment soumis nous permet de les rappeler brièvement.

Ayant constaté que les difficultés étaient trop grandes pour son gérant, une Caisse Raiffeisen fit part à une banque du pays de la décision de son

comité de ne plus accepter désormais d'effets de change à l'encaissement. Quelle fut la réaction de l'établissement en question ? Deux mots de remerciements pour les services rendus jusqu'ici et trois autres pour manifester sa compréhension ? Rien de tout cela, mais une laconique communication à la direction de l'Union suisse, sur une formule imprimée offrant six possibilités d'exprimer vœux et désirs en « cochant ce qui convient », ornée de la remarque complémentaire incisive : « Depuis plusieurs mois, la Caisse Raiffeisen de Riantmont refuse d'accepter ces traites (dont ci-inclus une photocopie) à l'encaissement et, au besoin, au protêt. Nous vous prions de prendre les mesures utiles. » (C'est nous qui soulignons.)

Bien que cette plainte concernait une Caisse de Suisse romande, nous situons, une fois n'est pas coutume, la commune et la Caisse Raiffeisen de Riantmont entre Olten et Zofingue, ceci pour la bonne compréhension de ce qui va suivre, et la sauvegarde du secret bancaire.

1. Le tiré était un M. Armand (nom fantaisiste évidemment), propriétaire d'un restaurant à Riantmont, qu'il exploitait lui-même durant quelques années. Puis, il le loua à M. Alfred et quitta la localité.

2. Aujourd'hui, M. Armand n'est donc plus domicilié à Riantmont, mais à Olten. Le gérant de Riantmont ne le connaît pas personnellement, il ne l'a jamais vu, ce qui permet de tirer automatiquement les conclusions utiles au sujet d'éventuelles relations d'affaires. Sans se renseigner préalablement, la banque en question domicilia tout simplement une série de traites à la Caisse Raiffeisen de Riantmont.

3. Une dette par acceptation d'un effet de change est une dette requérable. La banque chargée de l'encaissement doit présenter la coupure au paiement au domicile du débiteur, soit le jour où elle est payable (donc échue), soit l'un des deux jours ouvrables qui suivent. On ne pouvait donc guère exiger du gérant de Riantmont qu'il se rende expressément à Olten, éventuellement plusieurs fois, pour la présentation à l'encaissement d'un billet de 150 francs.

4. Ne sachant pas que M. Armand avait définitivement quitté Riantmont lors de l'échéance de la première traite, notre gérant demanda son adresse à son locataire, M. Alfred. De fil en aiguille, ce dernier proposa d'en payer immédiatement la contre-valeur à l'échéance, ayant — disait-il — largement l'occasion de récupérer ce petit montant. Ajoutons, pour être complet, que la dette contractée par M. Armand avait servi au financement d'un juke-box mis à la disposition de M. Alfred. Par la suite, ce dernier refusa toutefois tout paiement, ce qui était son droit, en expliquant que malgré rappels et réclamations l'appareil ne fonctionnait plus.

5. Pour le protêt du premier effet non payé par la suite, le gérant se rendit chez un notaire de Zofingue, cette honorable corporation n'étant pas représentée à Riantmont. Nous

aussi sommes d'avis que l'on ne peut guère demander à un gérant, absorbé durant toute la journée par sa profession principale, qu'il se rende, une fois par mois, à la ville voisine durant ses heures de travail pour le protêt d'un billet de 150 francs, ceci d'autant plus que la banque concernée a elle-même une succursale dans cette localité...

Nous avons donc répondu à la plaignante que le refus de la Caisse de Riantmont était compréhensible et raisonnable. Et nous terminions notre lettre par la conclusion suivante :

« Nous n'aurions du reste pas la possibilité de prendre des « mesures utiles » — un mot un peu dur en l'occurrence, n'est-ce pas ? — car toutes nos Caisses Raiffeisen sont autonomes et décident elles-mêmes de ce qu'elles feront ou ne feront pas dans un cas semblable. »

-pp-

Art. 962 Obligation de conserver les livres

¹ Toute personne astreinte à tenir des livres doit les conserver pendant dix ans, de même que la correspondance et les pièces comptables.

² Le compte d'exploitation et le bilan doivent être conservés en original ; les autres livres peuvent être conservés sous forme d'enregistrements sur des supports d'images, la correspondance et les pièces comptables sous forme d'enregistrements sur des supports de données ou d'images, pourvu que les enregistrements correspondent aux documents et puissent être rendus lisibles en tout temps. Le Conseil fédéral peut préciser les conditions.

³ Le délai commence à courir de la fin de l'année civile au cours de laquelle les dernières inscriptions ont été faites, la correspondance reçue ou expédiée et les pièces comptables établies.

⁴ Les enregistrements sur des supports de données ou d'images ont la même valeur probante que les documents.

Art. 963 Obligation de produire livres et correspondance

¹ Toute personne astreinte à tenir des livres peut être obligée, dans les contestations qui concernent l'entreprise, de produire ses livres, sa correspondance et les pièces comptables, si un intérêt digne de protection est démontré et si le juge estime cette production nécessaire à l'administration de la preuve.

² Les enregistrements sur des supports de données ou d'images doivent être produits de manière à être lisibles sans l'aide d'instruments.

Dans la pratique, un délai de conservation de 10 années est parfois à peine suffisant. Celui qui a charge de la preuve doit conserver ses actes aussi longtemps qu'un tiers peut intenter contre lui une action en paiement ou en restitution d'une chose. Les actions en justice peuvent être introduites valablement aussi longtemps qu'il n'y a pas prescription. Les créances en capital se prescrivent en règle générale par 10 ans, celles portant sur des prestations périodiques, par exemple des intérêts, par 5 ans. La durée de la

BONNES VACANCES

MONSIEUR (OU MADAME) LE GÉRANT (LA GÉRANTE)

Vous les avez bien méritées et vous en avez avisé l'Union. Hélas, un peu tard, trop tard...

En effet, nous recevons fréquemment le vendredi matin, soit la veille du grand départ, la laconique communication : « Absent pour cause de vacances du (lendemain samedi) au... »

Nous nous permettons de vous prier de bien vouloir nous communiquer la chose à temps, soit au moins 8 jours à l'avance.

Vous nous rendriez ainsi un très bon service. Par avance merci et, une fois encore : Bonnes vacances.

L'Office de révision

Obligation de conserver et de produire livres et correspondance

En raison de l'accroissement considérable de la correspondance et des pièces comptables, la conservation de ces documents pose des problèmes de travail et d'emplacement. C'est pourquoi différentes entreprises en sont arrivées à ne plus conserver les originaux de certains écrits mais à les enregistrer sur films ou sur ordinateurs. Le droit n'avait prévu jusqu'ici que la conservation d'actes originaux, ces enregis-

tremements, en tant que seules pièces restantes pouvant être consultées, n'avaient pas de valeur légale. La loi fédérale complétant le Code civil suisse (livre cinquième : droit des obligations) du 19 décembre 1975, a adapté la législation aux nécessités pratiques. Les articles 962 et 963 du Code des obligations sont actuellement remaniés et rédigés comme suit :

prescription commence toujours à courir dès la date d'échéance. Après chaque poursuite ou action, un nouveau délai recommence à courir.

Les exemples suivants démontrent la nécessité de conserver les documents pendant plus de 10 ans.

Un gérant de Caisse Raiffeisen fait un versement au titulaire d'un carnet d'épargne par mandat postal et sans que le déposant lui ait présenté son livret d'épargne. Tant que le retrait n'est pas reporté sur ledit carnet, l'épargnant peut, sur présentation de son livret, prétendre avoir le droit de toucher encore une fois le montant du retrait. Ce sera la banque qui devra lui fournir la preuve du contraire, soit que ce retrait a été réellement effectué. Elle peut le faire en présentant la quittance du mandat postal, dans la mesure où elle la possède encore. Si l'avoir dudit carnet n'a pas été dénoncé, la quittance en question doit être conservée jusqu'à ce que le montant du retrait soit inscrit sur le carnet sans aucun risque de contestation.

Un débiteur remet à la banque une cédule hypothécaire en nantissement. La banque se fait inscrire comme créancière gagiste au registre foncier. Le prêt n'ayant pas été revendiqué par le client, la banque lui rend un beau jour sa cédule contre quittance. Mais elle ne fait pas radier l'inscription au registre foncier et n'exige pas la restitution de l'attestation de nantissement délivrée en son temps au débiteur. Quinze ans après la restitution de la cédule, le client constate que son titre a disparu. Il produit l'attestation de nantissement et démontre par là-même que la banque doit être en possession de ce titre. Si cette dernière n'a plus en main la quittance signée lors de la restitution de ladite cédule hypothécaire, on doit présumer que cet établissement bancaire sera rendu responsable de la perte de ce document et qu'il devra, en conséquence, supporter les frais de la procédure d'annulation du titre.

Un acte de défaut de biens permettant au créancier de faire valoir ses droits une année encore après la mort du débiteur, il est compréhensible qu'un tel acte soit conservé jusqu'à l'expiration de ce délai.

Ki (trad. F)

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires



Jura

Fontenais Brillant cinquantenaire de la Caisse Raiffeisen

C'est à 9 h. 30 que commença cette magnifique journée par une messe d'action de grâce en l'église paroissiale. Ensuite, une visite au cimetière, où une couronne fut déposée, permit de rendre hommage aux membres décédés.

Assemblée générale

A 10 h. 45, à la halle communale, le président du comité de direction, M. Marcel Parrat, déclare ouverte cette 50^e assemblée générale et souhaite la bienvenue à tous les participants en espérant qu'ils passeront une agréable journée. Dans son rapport, le président déclare que le cinquantième exercice peut être qualifié de très bon. Il fit un tour d'horizon sur la situation financière, conjoncturelle, sociale et nationale. Il adressa ses vifs remerciements à tous ses collaborateurs et à la gérante pour leur bon travail.

Mme Gigon, gérante, se déclare également satisfaite de ce 50^e exercice. De son rapport, on peut tirer les chiffres suivants : le bilan se chiffre à fr. 5 352 117.20, en constante augmentation ; le compte d'exploitation se solde par un appréciable bénéfice de fr. 21 378.45, entièrement versé à la réserve ; le compte d'épargne poursuit sa progression et boucle par fr. 4 145 840.75, alors que les obligations accusent un mon-

tant de 617 000 francs ; les prêts hypothécaires se montent à fr. 4 008 570.20. Le mouvement général de l'exercice a été de 8 602 651 francs.

M. Aimé Trémolat, président du conseil de surveillance, déclare que tous les comptes ont été trouvés en ordre lors des différents contrôles effectués par son comité. Il présente deux résolutions et demande à l'assemblée de donner décharge aux organes responsables, ce qui fut fait à l'unanimité.

Au chapitre des élections statutaires, MM. Pierre Moirandat, secrétaire, Aimé Trémolat, président du conseil de surveillance, et Georges Voisard, vice-président, sont réélus pour une nouvelle période. L'assemblée administrative se termina par le paiement de l'intérêt de la part sociale.

Le jubilé

A 11 h. 30, l'apéritif fut offert dans le hall du collège. Ensuite, le major de table du jour, M. Aimé Trémolat, invita tout le monde à prendre place autour des tables magnifiquement décorées pour déguster un excellent repas préparé par « l'équipe cuisine » du village. M. Trémolat salua tout particulièrement les invités et les représentants des différentes associations et sociétés.

Allocution du président

Dans un brillant exposé, M. Parrat, président, fit l'historique de la caisse locale. Il rappela les étapes qui ont conduit au beau résultat d'aujourd'hui, malgré des débuts plus que modestes. C'est le 2 février 1926, sur l'initiative de l'abbé Wermeille, curé du village, qu'eut lieu la séance constitutive en présence de 23 personnes et de 2 pionniers raiffeisenistes jurassiens, l'abbé Montavon et M. Membrez.



De gauche à droite : MM. Jules Gigon, Xavier Girardin, Adolphe Voisard, Paul Gigon, les quatre membres fondateurs survivants. (Photo « Le Pays », Zanolla.)

Le premier comité était formé de MM. Joseph Gigon, président, Paul Gigon, vice-président, et Adolphe Voisard, secrétaire, pour le conseil de direction ; et de M. l'abbé Wermeille, président, MM. François Gigon, vice-président, Henri Créchard, secrétaire, pour le conseil de surveillance. M. Jules Voisard fut le premier caissier. Il fonctionna jusqu'en 1952. La gérance fut reprise à cette époque par M. Paul Gigon-Voisard qui devait, hélas, décéder tragiquement en octobre 1969, date à laquelle Mme Gigon accepta de reprendre cette charge.

Au comité de direction, 4 présidents se succédèrent : MM. Joseph Gigon (1926-1938), Paul Gigon (1939-1958), Louis Chappuis (1959-1974), Marcel Parrat (dès 1974). Au conseil de surveillance, les présidents furent les suivants : MM. l'abbé Wermeille (1926-1930), l'abbé Steiner (1931-1944), Joseph Lièvre (1945-1948), l'abbé Prongué (1949-1957), l'abbé Catin (1958-1970), et Aimé Trémolat (dès 1970).

Sur les 25 membres fondateurs, 4 seulement sont encore parmi nous, et le président se fit un plaisir de leur remettre une magnifique assiette en étain en souvenir et reconnaissance pour le travail accompli. Ce sont : MM. Paul Gigon, Adolphe Voisard, Jules Gigon et Xavier Girardin, qui furent vivement applaudis. Il remit également un cadeau à tous les membres ayant fait partie des différents comités. Le président Parrat termina son rapport en souhaitant succès et prospérité à la Caisse de Fontenais, en rappelant la devise de Raiffeisen : « L'argent du village au village ».

Le salut de l'Union suisse

Différents orateurs s'exprimèrent encore pendant le repas, et notamment M. P. Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, à Saint-Gall. Il forma des vœux pour l'avenir et invita les sociétaires, ainsi que la population, à faire confiance au mouvement Raiffeisen, car jusqu'à ce jour, dit-il, « en 75 ans d'existence, aucune Caisse Raiffeisen n'a jamais fait perdre un centime à quiconque ». Il remit un magnifique vitrail au président, en signe d'amitié de la part du siège central.

M. Albert Ackermann, président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, qui remit une magnifique horloge, M. Géo Froidevaux, ancien réviseur, ainsi que MM. Jean Jobé, préfet, Jacques Sassé, maire, Paul Gigon, au nom des fondateurs, s'exprimèrent tous en termes chaleureux, en souhaitant à la Caisse Raiffeisen un avenir digne de son passé.

Plusieurs sociétés avaient tenu à s'associer à ce jubilé, et l'assistance applaudit tour à tour les productions de la Sainte-Cécile, de la Fanfare et de la Société féminine de gymnastique avec ses pupillettes.

C'est dans la joie et l'amitié que se termina cette magnifique journée, fort bien préparée. A notre tour, nous disons : « Honneur et longue vie à la Caisse Raiffeisen de Fontenais et en route vers son centenaire... »

mg.

En remplacement de MM. Edmond Chappuis et Maurice Girardin, père, MM. René Grob et Maurice Girardin ont été nommés. Remerciements aux anciens membres, et félicitations aux nouveaux élus.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, l'assemblée fut invitée au Restaurant des Trois Rois pour une excellente collation, et la soirée se termina dans la joie.

J. B.

Courroux - Courcelon

De nombreux sociétaires avaient répondu à la convocation à l'assemblée annuelle de notre banque locale.

« Le 47e exercice est l'expression même de la bonne marche de notre Caisse », devait déclarer le président, M. P. Chariatte. Sur un ton optimiste, il pense également que l'abaissement du taux d'intérêt améliorera la situation déjà bien compromise de nombreux adhérents. C'est ensuite sous un aspect réjouissant que les comptes furent présentés avec un roulement de fr. 10 717 654.20.

Le bilan, lui aussi, s'avère réjouissant avec un montant de fr. 4 207 562.67. Le bénéfice net représente la belle somme de 19 767.— francs.

Dans son exposé, M. Girard, gérant, releva les complexités de l'heure dans la marche des affaires, notamment les limitations de crédit imposées durant une partie de l'année par la Banque nationale. Néanmoins, souligna M. Girard, le roulement a augmenté de près de 1 million de francs. Après avoir remercié ses collaborateurs, le gérant déclare que l'épargne aura toujours son mot à dire.

Au point 5 de l'ordre du jour, M. Luc Fleury, au nom du comité de surveillance, commenta la valeur de l'épargne à travers les mutations de notre temps. « Mécanisme de sécurité, dit-il, l'épargne garde sa raison d'être par les relations entre la clientèle et le mouvement raiffeiseniste. »

Sur sa proposition, les comptes sont ensuite acceptés à l'unanimité.

Elections statutaires : C'est par acclamation que le comité a été réélu dans sa formation actuelle, preuve de confiance de la part des sociétaires.

Le point final de la partie administrative fut marqué par les exposés de M. Ch. Fleury, député, de même que par les propos de M. le maire M. Borel.

Dans l'enthousiasme général, la partie récréative fut fort appréciée, et un excellent souper servi par la famille Farine, à l'Hôtel de l'Ours.

Develier

C'est le samedi 28 février 1976 que s'est tenue, au Restaurant du Raisin, notre 47e assemblée générale. Présidée par M. Roland Chappuis, elle réunissait 86 membres. Au cours de son allocution, le président rendit un vibrant hommage à feu Paul Veya, qui fut secrétaire de l'institution durant de nombreuses années. Il releva aussi que la relance économique provoquerait une recrudescence sur le marché des capitaux, qui est actuellement en baisse.

Assemblées ordinaires



Jura

Bonfol

La 22e assemblée générale fut ouverte par M. Jacques Bregnard, président du comité de direction.

Dans un rapport précis, il fit part de l'activité déployée par notre coopérative d'épargne et de crédit au cours de l'exercice 1975, rapport assorti de considérations et d'observations sur l'évolution de la situation économique de notre circonscription coopérative, de notre région et même du pays tout entier. Avec fierté et satisfaction, dit-il, nous pouvons jeter un regard sur le dernier exercice. Les chiffres des comptes annuels et du bilan, à fin décembre 1975, témoignent des réjouissants progrès enregistrés qui sont l'expression tangible de la confiance et de la fidélité de nos membres. M. Bregnard revint brièvement sur l'activité de notre Caisse en donnant connaissance des taux appliqués en ce moment par notre institution. Au terme de son rapport présidentiel, il remercia ses collègues des comités, la gérance ainsi que tous les membres pour leur active collaboration, leur bienveillance et leur fidélité.

Après quelques considérations d'ordre économique, Mme Jeannine Bregnard, gérante, donna un bref aperçu des comptes de 1975. Il est à relever que l'épargne a augmenté de 300 000.— francs, et que le bilan approche des 5 millions.

Quant aux obligations, nous avons enregistré une augmentation de 142 500.— francs, ce qui nous donne une somme de placements de 532 500.— francs. Le chiffre d'affaires arrive à fr. 6 175 725.90. Le compte d'exploitation boucle par un magnifique résultat, soit un bénéfice de fr. 17 203.35 qui porte la réserve à fr. 123 080.65.

M. Francis Hêche, président du conseil de surveillance, fit part de l'activité et des réunions de cet organe durant l'année. Ces contrôles et la révision approfondie de l'Union donnent une entière garantie du bon fonctionnement de notre Caisse locale. Il soumit les comptes annuels et le bilan 1975 à l'approbation de l'assemblée, ce qui fut ratifié à l'unanimité.

Au comité de direction, le président, M. Jacques Bregnard, la secrétaire, Mlle Madeleine Cerf, ainsi que les membres, MM. Gilbert Barthe, André Sangsue, Victor Biétry, sont réélus pour une période de quatre ans.

Pour le conseil de surveillance, M. Francis Hêche, président, Mme Lucie Crevoisier, M. Jean-François Muller, sont réélus.

C'est à M. Bernard Chappuis, gérant, qu'il appartient de présenter les comptes annuels dont le roulement s'est élevé à fr. 5 691 415.—. Le compte d'exploitation fait apparaître des produits pour une somme de 171 993.— francs, et des charges s'élevant à 158 070.— francs. Quant aux sommes égales du bilan, elles s'élèvent à fr. 2 841 759.50. Puis, M. Roger Gigon, au nom du conseil de surveillance, recommanda l'acceptation des comptes 1975, avec remerciements au gérant.

Par suite du décès de M. Paul Veya et de la démission de M. Lucien Scheurer pour raison d'âge, qui est remercié chaleureusement pour son activité féconde dans la communauté, deux places sont à repourvoir au comité de direction. L'assemblée procéda à la nomination de M. Henri Bouvier, qui entre au conseil de surveillance en remplacement de M. Ali Chappuis, nommé membre assesseur au comité de direction. M. Michel Scheurer est ensuite nommé secrétaire du conseil de direction.

M. Philippe Veya, vice-maire, apporta le salut des autorités communales et dit toute sa satisfaction de voir la localité dotée d'un établissement digne de son développement.

Cette belle assemblée se termina alors dans une chaude ambiance, agrémentée par les histoires de Mme Angéline, autour d'une table et d'un souper excellemment servi par la famille Ruefli, tenancière du Restaurant du Raisin.

F. C.

Orvin

L'année 1975 fut à nouveau fort animée dans le secteur des taux. Sans chercher à concurrencer les grands établissements, nous avons admis le principe d'offrir le plus possible aux déposants, tout en réclamant le taux le plus bas de nos débiteurs. L'expérience a tout de même été payante puisque notre 38e bilan affiche un bénéfice de fr. 15 124.10, portant nos réserves à fr. 218 484.66.

C'est le résumé général des rapports du président du comité, du président du conseil de surveillance et du gérant, présentés à l'assemblée du 12 mars dernier.

La participation à cette assemblée ne fut pas particulièrement importante, tant s'en faut, mais le résultat favorable de l'exercice annihila la pénible impression des absences répétées de certains membres.

Le bilan au 31 décembre 1975 indique une augmentation de 335 000.— francs, et atteint la somme de fr. 4 758 403.25, répartis dans les rubriques suivantes :

Epargne	fr. 3 457 314.85 (+215 000.—)
Obligations	fr. 885 000.— (+111 000.—)
Cptes courants	
créanciers	fr. 78 610.60 (— 57 404.20)
débiteurs	fr. 473 167.05 (+282 162.60)
Débit. div.	fr. 4 244 003.20 (+ 61 900.90)

Malgré les restrictions dans la construction, nous avons accordé pour fr. 322 544.55 de nouveaux prêts hypothécaires et contre cautionnements. Les prévisions pour cette année sont assez nuancées mais, tenant compte des rentrées d'épargne importantes de ces derniers mois, nous serons en mesure de répondre aux demandes actuelles.

L'ordre du jour prévoyait des élections, mais l'assemblée confirma tacitement les titulaires dans leurs fonctions, renouvelant ainsi sa confiance en ceux qui consacrent bénévolement d'innombrables heures à la bonne marche de la banque du village.

D'autre part, il est de coutume de remercier les membres ayant 25 ans de sociétariat. MM. Arth. Léchet et Paul Léchet furent les heureux bénéficiaires du cadeau traditionnel.

Toujours selon la coutume, une modeste collation mit un terme à cette assemblée.

Prêles

C'est dans la grande salle de l'Hôtel de l'Ours que M. Gilbert Giauque, président du comité de direction, ouvrit la 21e assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen, devant une soixantaine de membres sur 86 (augmentation de 9 au cours du dernier exercice).

Dans son rapport, M. Gilbert Giauque se félicita, entre autres, du brillant exercice écoulé. Le bénéfice net se monte à fr. 13 851.70. Ce résultat n'avait jamais été atteint. Les réserves ont passé de fr. 99 023.— à fr. 112 874.70. A l'épargne, les rentrées représentent une somme de fr. 940 418.70, alors que les sorties ou retraits se montent à fr. 719 485.55. Le roulement accuse un montant de fr. 7 014 469.41. Malgré la récession et le chômage, les épargnants n'ont pas failli à leur devoir et ont fait circuler l'argent du village au village.

Ce fut ensuite au gérant, M. Melvin Gauchat, de prendre la parole et de commenter les comptes et le bilan. Il releva les bons contacts que la Caisse Raiffeisen entretient avec les villageois et souhaite qu'il en soit encore ainsi à l'avenir.

M. Fritz Schmutz, président sortant du conseil de surveillance, souligna l'exercice positif de l'an passé et remercia le gérant pour la bonne tenue des comptes. Il proposa à l'assemblée d'accepter ces comptes, ce que cette dernière fit à l'unanimité.

Au chapitre des élections, notons la réélection du président du comité de direction, M. Gilbert Giauque, et de M. Arthur Tröhler, comme membre dudit comité. En remplacement de M. Fritz Schmutz, démissionnaire, l'assemblée nomma M. Robert Gaschen, membre du conseil de surveillance. M. Arthur Geiser, précédemment vice-président, fut nommé président de ce conseil.

En signe de reconnaissance, des récompenses furent remises par M. Gilbert Giauque : pour 16 ans d'activité à la Caisse Raiffeisen, depuis 1964 président du comité de surveillance, à M. Fritz Schmutz, et au gérant et à son épouse, M. et Mme Melvin Gauchat, pour 10 ans d'activité.

Pour conclure, M. Gilbert Giauque souligna que la Caisse Raiffeisen ne se contentait pas d'une publicité de corbeille à papier, mais désirait être incorporée dans les rangs de la jeunesse, plus concrètement, et être portée par elle. C'est la raison pour laquelle, des pull-shirts portant l'emblème Raiffeisen seront remis à la jeunesse de

Prêles. L'an passé, un grand concours fut organisé pour les jeunes. Il avait pour cadre « Jeunesse et Sport », et il devait récompenser les enfants méritants ayant répondu aux questions le plus exactement possible.

Les 11 lauréats de ce concours étaient présents à l'assemblée et attendaient de recevoir des mains du président la récompense de leurs efforts. Il s'agit de :

Sandrine Giauque, prix de 100 francs ; Claude-Alain Giauque et Viviane Gauchat, 50 francs ; Pascal Gaschen, Marc-André Rossel, Hubert Hirschi et Thierry Gaschen, 20 francs ; Claude Botteron, Yves Richard, Pierre Gurtner et Sylvain Rossel, 10 francs.

A l'issue de la partie officielle, un banquet Raiffeisen fut offert à chaque participant. Une ambiance très cordiale a marqué cette soirée.

Saulcy

Notre Caisse Raiffeisen a tenu sa 34e assemblée générale le vendredi 26 mars écoulé. Quarante membres, sur un effectif de 54, étaient présents.

Dans son rapport, M. Raymond Willemin, président du comité de direction, souligne la bonne marche de la Caisse au cours de l'exercice écoulé. Il brosse un tableau de la situation économique actuelle, mentionne la fluctuation des taux d'intérêt et termine en remerciant les clients et membres, ses collègues de la direction et du conseil de surveillance, ainsi que le gérant et son épouse pour leur collaboration.

Le gérant, M. Gaston Cerf, commente les comptes de l'exercice 1975, dont le bilan se monte, au 31 décembre, à fr. 1 672 454.76. Le roulement de fr. 4 637 523.12 s'est effectué en 820 opérations. Le compte d'exploitation se solde par un bénéfice net de fr. 12 586.89. La réserve se monte à fr. 92 309.95. Le gérant lance un appel en faveur du recrutement de nouveaux membres, et donne quelques commentaires sur les conditions d'obtention de crédit. Il invite les épargnants à ne pas se décourager.

Le président du conseil de surveillance, M. René Hulmann, dans son rapport, mentionne l'activité de cet organe qui a pour but le contrôle en général de la gérance et de l'activité du comité de direction. Les comptes étant en ordre, il propose de les approuver et d'en donner décharge aux organes responsables, ce qui intervient à l'unanimité.

Les élections statutaires se déroulent en toute sérénité. Tous les membres des deux conseils sont réélus pour une période de 4 ans sans opposition.

M. le curé Migy nous dit aussi le plaisir qu'il a de participer à cette assemblée, et nous encourage pour l'avenir.

Le paiement d'un intérêt brut de 6 % aux parts sociales met fin à cette réunion, et le président invite tous les participants à se rendre à l'Hôtel Bellevue, où un repas leur sera servi.

La soirée s'est terminée dans un bel esprit fraternel et dans une ambiance toute raiffeiseniste.

G. C.

Soyhières

Fructueux travail

L'assemblée ordinaire s'est déroulée à la salle communale, sous la présidence de M. Paul Wernli. Une minute de silence a été observée à la mémoire de MM. Joseph Zuber et Ernest Mertenat, anciens sociétaires, décédés dans le courant de l'année.

M. Paul Wernli présenta le rapport du comité de direction sur l'activité déployée par notre société coopérative d'épargne et de crédit.

Après quelques considérations sur l'évolution de la situation économique, il précisa que le taux d'épargne de 5 % restait inchangé pour 1976, et remercia ses collègues du comité de direction et du conseil de surveillance, le zélé et dévoué caissier de leur fructueux travail, ainsi que tous les membres pour leur fidélité. Il conclut son rapport par cette devise : « Aidez-vous les uns les autres ».

M. Eugène Krähenbühl, gérant, présenta les comptes 1975, qui accusent un roulement de 3 139 890.— francs. Le bilan se monte à 2 002 676.— francs, et le bénéfice réalisé à 21 274.— francs.

Le gérant, dans son rapport, releva notamment les effets du ralentissement de la construction, la ponctualité des débiteurs dans leurs paiements, ainsi que le mérite des épargnants.

Le président du conseil de surveillance, M. Marc Brêchet, souligna l'excellent travail du gérant, cheville ouvrière de la société.

Au cours des contrôles effectués, tous les documents et pièces à l'appui ont été examinés et trouvés chaque fois en ordre. Il proposa à l'assemblée de donner décharge aux organes responsables et exprima sa vive reconnaissance au gérant, ainsi qu'au conseil de direction.

Les sociétaires reçurent l'intérêt de leur part sociale, puis se retrouvèrent à l'Hôtel du Jura pour un succulent souper, fort bien servi par la famille Mertenat-Schnell.

La soirée se poursuivit par des chants de la Sainte-Cécile, vivement applaudie.

E. K.



Fribourg

Onnens

Le samedi 20 mars 1976, les membres de notre Caisse furent nombreux à se rendre à l'auberge de l'Union pour assister à leur 46e assemblée générale ordinaire.

Dans le rapport du comité de direction, M. Justin Favre, président, releva avec une satisfaction légitime les résultats réjouissants de l'exercice 1975, « qui sont la marque tangible de la confiance et de la fidélité de nos membres et clients. L'importante

augmentation des fonds confiés met en lumière le goût accru de l'épargne de notre population, l'esprit de prévoyance toujours solidement ancré dans nos milieux. » Puis, il expliqua avec sa clarté habituelle les diverses modifications qu'ont connues les taux d'intérêt des obligations de caisse durant l'année passée et les incidences qu'elles ont eues sur les taux appliqués aux nouvelles hypothèques en particulier. Le président interrompit son rapport, invitant l'assemblée à honorer la mémoire de deux membres décédés, MM. Raymond Perroset et Joseph Monney, sociétaires depuis bien des années. Reprenant le fil de son exposé, M. Favre souligna que, pour les Caisses Raiffeisen, le gain dépend presque uniquement de l'écart existant entre les taux créanciers et débiteurs. Le bénéfice obtenu après la couverture des frais d'exploitation et le paiement de l'intérêt aux parts sociales est entièrement utilisé à l'alimentation des réserves indispensables.

Après les applaudissements qui ponctuèrent cet exposé, ce fut au tour du gérant, M. Robert Hirt, de présenter son rapport en déclarant, d'abord, qu'il ne fallait pas se laisser aller au découragement, alors même que la haute conjoncture appartient bien, désormais, au passé. La stricte application des règles sages et des principes fondamentaux du mouvement Raiffeisen assureront une gestion efficace de la Caisse, grâce au soutien sans défaillance de larges couches de notre population. Du reste, l'exercice 1975 a été très bon. Si l'on constate une stagnation du total du bilan et une diminution du compte épargne — d'ailleurs compensée par l'augmentation des obligations — on doit souligner le bénéfice record. Les engagements de nos débiteurs, grâce aux amortissements réalisés ces dernières années, revêtent un caractère raisonnable. Enfin, M. Hirt adressa ses plus sincères remerciements aux sociétaires et aux clients, ainsi qu'aux membres des conseils de direction et de surveillance.

C'était à M. Michel Rossier, ancien syndic de Lovens, qu'incombait le devoir de présenter aux sociétaires le rapport du conseil de surveillance qu'il préside avec distinction. L'année 1975, caractérisée par les nombreuses fluctuations des taux, mit à rude épreuve les organes de la Caisse, qui veillent en premier lieu aux intérêts des épargnants. Il rappela que la responsabilité personnelle de chaque sociétaire confère une très grande sécurité à l'institution.

Le conseil de surveillance a procédé à tous les contrôles imposés par les statuts. Les prêts accordés le furent tous conformément aux statuts. M. Rossier releva, en outre, que le conseil de surveillance se tient en liaison fréquente avec l'organe central de Saint-Gall, et en obtient tous les renseignements et conseils utiles à la bonne gestion de la Caisse. Tous ces contrôles prouvent le travail impeccable du gérant, M. Hirt, dont il faut, au surplus, relever les excellents contacts qu'il entretient avec la clientèle ; la bonne marche de l'institution dépend en grande partie de l'image de marque que lui confère le gérant. En conclusion, M. Rossier propose à l'assemblée de donner décharge aux organes responsables, d'adopter les

comptes et la proposition d'utilisation du bénéfice. C'est par des applaudissements nourris et un vote unanime que les sociétaires entérinèrent cette proposition.

Il en alla de même pour la réélection de 3 membres du conseil de direction, dont le mandat était arrivé à échéance, soit MM. Auguste Telley, Pierre Chenaux et Raphaël Yerly.

Il était 21 h. 45 lorsque le président leva l'assemblée — qu'il avait rondement menée — en remerciant vivement ses collègues des conseils de direction et de surveillance, le gérant et, bien entendu, les sociétaires pour leur appui fidèle et généreux. Y. M.



Neuchâtel

Bevaix

Bonne marche de la caisse en 1975, malgré la récession !

Quatre-vingts membres, dont plusieurs accompagnés de leurs épouses, ont assisté, le vendredi 12 mars 1976, à la 35e assemblée générale.

Le président, M. Jean-Claude Ribaux, s'est plu, dans son rapport, à souligner les bonnes relations qui existent entre sociétaires et clients de la Caisse d'une part, et les comités ainsi que les gérants d'autre part. La politique monétaire, en ce qui concerne les taux d'intérêt, poursuivit M. Ribaux, doit aujourd'hui comme hier déployer ses effets en faveur d'une lutte contre l'inflation, mais d'un autre côté combattre la récession et créer les conditions favorables à un épanouissement de la conjoncture. Le président termina en remerciant particulièrement les gérants, M. et Mme Tinembart.

M. Eric Tinembart, gérant, retraça l'activité de la Caisse locale. Trois nouveaux coopérateurs ont été admis au cours de l'exercice, l'effectif est donc de 115 sociétaires. Les trois chapitres du capital-épargne « Raiffeisen » traditionnel participent de façon prépondérante à l'accroissement de la somme du bilan. En effet, il y a augmentation de 261 445.— francs pour les dépôts d'épargne, et de 52 500.— francs pour les obligations. Le solde global de fin d'année des avoirs en compte courant à vue et à terme à la Caisse centrale est de 38 649.— francs.

De nouveaux placements ont pu être effectués : fr. 17 572.15 de crédits en compte courant et fr. 310 188.80 en prêts hypothécaires. Cette prospérité, termina M. Tinembart, c'est principalement aux épargnants que nous la devons, eux qui font preuve de sagesse et de clairvoyance en mettant de côté une partie de leur revenu.

Dernier rapport de la soirée. M. Jules Robert, président du conseil de surveillance, se déclara pleinement satisfait de la tenue des livres de comptes contrôlés dans la mesure du possible en collaboration avec le réviseur de l'Union suisse. Le bilan affiche une somme totale de fr. 2 183 564.15.

Le compte d'exploitation boucle par un bénéfice net de fr. 8794.45, les comptes sont reconnus exacts par le rapporteur et adoptés par l'assemblée, qui se termine par le paiement de l'intérêt de la part sociale, que les bureaux de M. Chevallaz ont déjà amputé de 35 %.

Pour terminer la soirée, le comité a fait appel à M. Daniel Porret, qui nous commenta les débuts de l'Aviation suisse des années 1910-1912, et nous présenta deux films de l'Aviation militaire française de 1914-1918.

L'assemblée se termina par une collation.

G. J.

Couvret

Bilan record... malgré la récession

En l'absence du président du comité de direction, M. Jules Margot, malade, c'est M. Max Camélique qui a présidé l'assemblée générale du 12 mars dernier.

L'effectif des sociétaires est actuellement de 161 membres, dont 62 assistaient aux débats, tandis que 46 étaient excusés.

Après un hommage rendu à quatre mutualistes décédés, M. Camélique a lu le rapport du comité de direction préparé par M. Jules Margot. L'année 1975 a bouclé avec un bilan record. Les problèmes économiques mondiaux n'ont pas épargné la gestion de la Caisse, notamment les problèmes monétaires, de placements de capitaux, des prêts et de l'investissement. L'instabilité constatée à tous les niveaux de l'économie s'est répercutée par une hausse des placements en épargne (augmentation par rapport à 1974 : 160 000.— francs). La fixation des taux est sujette à de fréquentes fluctuations dictées par l'événement auquel il faut sans cesse s'adapter. En concluant le rapport de M. Margot, M. Camélique a fait un large tour d'horizon sur l'agriculture dont le rôle devrait être plus conséquent dans ces prochaines années, sur l'industrie aux prises avec tous les problèmes du chômage, et sur l'horlogerie face à la technique. Enfin, des remerciements ont été adressés à tous ceux qui se dévouent sans compter pour la bonne marche de l'institution. Après ce rapport fort applaudi, M. Fredy Juvet, gérant, a présenté les comptes. Auparavant, il a loué la prévoyance d'une grande partie des citoyens qui font confiance à l'épargne. Aussi, il est superflu de

se demander si l'épargne est utile, elle l'est, a affirmé M. Juvet, car l'épargnant aura le dernier mot en gérant de façon intelligente son budget en rapport avec la situation conjoncturelle. Il y a eu, en 1975, 3167 opérations comptables, soit un mouvement général de fr. 6 602 916.20, le bénéfice se chiffant à fr. 16 785.30, portant la réserve à fr. 194 103.10. Quant au bilan, il s'établit comme suit : total 3 143 800.— francs, comprenant notamment 267 000.— francs de prêts, et 2 344 673.— francs de placements hypothécaires, etc. Tandis qu'au passif nous trouvons, entre autres, l'épargne (fr. 2 271 055.35), les obligations (563 000.— francs) et la réserve de fr. 194 103.10.

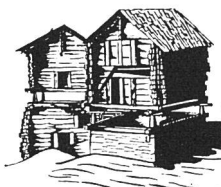
C'est la première fois depuis la fondation de la Caisse que le bilan dépasse les trois millions, ceci malgré les conditions particulières du moment.

Après les acclamations méritées à l'adresse de M. Juvet, M. Georges Bobillier a relevé la bienfaisance et la bonne tenue de la caisse par le gérant, et a proposé à l'assemblée d'adopter les résolutions du comité de surveillance — qu'il préside — soit, d'accepter les comptes, de fixer le taux des parts sociales à 5 %, et enfin de décharger les différents organes pour l'exercice écoulé. Ce qui est fait à l'unanimité.

La part sociale est payée après les divers qui n'ont pas été utilisés par les sociétaires ; tous sont donc satisfaits de la gestion de la société, des membres dignes de Jean Yanne.

Après la clôture des débats, le traditionnel repas-choucroute est servi dans une excellente ambiance, aiguillonnée par des passionnantes parties de jass à l'heure du pousse-café, c'est à dire juste avant l'heure de fermeture.

DT



Valais

Massongex

50e assemblée générale

Elle s'est déroulée le 19 mars, jour de la Saint-Joseph, à la salle paroissiale.

A 20 h. 15, M. Aimé Gollut, président, avait le plaisir tout particulier de souhaiter la bienvenue à quelque 150 personnes, dont 78 sociétaires. Parmi les personnalités présentes, nous notons la présence de M. le révérend curé Gabriel Donnet, et de M. le député Edouard Rappaz, qui avaient tenu à témoigner leur intérêt à l'institution locale et à ses dirigeants. Ces derniers se mettant à l'avant-garde et rompant avec les traditionnelles assemblées, avaient pris l'heureuse initiative d'inviter la jeunesse du village. La participation de ces jeunes peut être considérée comme le résultat d'une évolution en vue de faire fructifier dans un espace plus élargi le mouvement Raiffeisen à Massongex, et de reconnaître ainsi de nouvelles possibilités dans l'essor sans cesse grandissant de notre banque locale.

Après avoir observé une minute de silence pour honorer la mémoire des sociétaires décédés, M. Aimé Gollut présente le rapport du comité de direction. Dans cet exposé fort complet, notre président se réjouit de la marche ascendante de notre Caisse qui, au 31 décembre 1975, accueillit son 137e membre. De l'année qui s'ouvre, il ne cache nullement les difficultés futures, en évoquant la récession, les licenciements, les réductions d'horaires, la fragilité du budget familial dans les temps actuels sans cet apport absolument nécessaire qu'est l'épargne.

Faisant suite à une circulaire de l'Union suisse, M. Gollut souligna également les taux qui seront appliqués pour ce début d'année, tout en se réservant de les modifier en cours d'exercice selon la situation du moment.

En abordant les problèmes financiers, notre gérant, M. Pierre Cettou, commenta le bilan 1975 qui, avec un bénéfice de fr. 14 785.60, illustre bien la progression constante de notre Caisse.

M. Fernand Cettou, président du conseil de surveillance, fait part des vérifications opérées au cours de l'exercice écoulé. Tout a été trouvé parfaitement en ordre ; en conséquence, il propose à l'assemblée d'en donner décharge au comité de direction et au gérant. Ce qui est fait par l'adoption unanime des rapports présentés.

M. Gollut remercia le gérant, M. Pierre Cettou, cheville ouvrière de l'institution, et les membres des deux comités pour leur précieuse et bénévole collaboration.

Suit le paiement de l'intérêt de la part sociale et, pour terminer cette 50e assemblée, M. et Mme Paul Taubenberg-Savoy (cinéastes-ornithologues) nous présentent un magnifique film documentaire : « En voie de disparition » ; film qui enchante tout l'auditoire.

Après une généreuse et copieuse collation, notre président conclut en exprimant le vœu que les multiples efforts accomplis durant 50 ans trouvent leur consécration lors de la fête du jubilé, qui aura lieu le 20 juin prochain, et qui sera l'occasion de marquer notre gratitude à ceux qui ont été les pionniers du mouvement Raiffeisen à Massongex.

Gy. B.

Vouvry

La Caisse Raiffeisen locale a tenu, le 27 mars, son assemblée générale ordinaire au Centre culturel. Une fois de plus, elle a démontré sa belle vitalité et ses progrès constants, en dépit des difficiles conjonctures actuelles. Son président, M. Paul Pignat, dans un rapport fouillé, présente une vaste rétrospective des événements mondiaux survenus en 1975. Une large place est réservée à ceux propres à la Suisse et au Valais. Le gérant, M. Maurice Vuadens, se livre à un examen détaillé de la situation financière dans tous les secteurs de l'économie et en envisage les répercussions quant à l'avenir. Sur proposition de M. Alfred Coppex, membre du conseil de surveillance, les comptes, dont le bilan en augmentation constante s'élève à fr. 4 843 453.95, et qui boucle par un bénéfice de fr. 16 680.20, sont adoptés à l'unanimité.

Tabacs

	et cigares	le kg.
	Tabac populaire	12.90
	« Bureglück »	13.90
	« Montagnard »	15.90
Von Arx - Tabacs	100 Brissagos	31.—
5013 Niedergösgen	200 Habana	29.30
(Soleure)	Retour en cas de	
Tél. (064) 41 19 85	non-convenance.	

L'ordre du jour étant rapidement épuisé, le président, au nom de la Caisse, exprime ses remerciements et félicitations à M. Roger Pignat, secrétaire du comité de direction, pour ses 25 ans de dévouement et de loyaux services. Il reçoit une channe dédiée en témoignage de reconnaissance. Son épouse n'est pas oubliée, elle est abondamment fleurie.

Chaque année, le comité de direction a la gentillesse de réserver une surprise à ses fidèles sociétaires. En l'occurrence, un film documentaire : « En voie de disparition », de Jean et Paulette Taubenbergs-Savoy, leur est présenté. Cette projection, due à des artistes cinéastes, explorateurs, ornithologues, est d'une grande valeur et d'une beauté inoubliable. Paysages attrayants, scènes pittoresques, visions incomparables de la flore et de la faune du Maghreb, montage technique, sonorisation, commentaires, tout fut parfait. L'auditoire a été enchanté.

Cette assemblée générale a vraiment tenu toutes ses promesses et, sans faire montre d'un optimisme exagéré, on peut envisager l'avenir de notre Caisse avec confiance...

Un Raiffeiseniste



Vaud

Palézieux - Maraçon

Cette institution de crédit mutuel rural est l'une des plus anciennes du canton. Elle a été fondée en 1907 sur l'initiative du regretté pasteur Auguste Mounoud, pionnier du raiffeisenisme en Suisse romande. Elle a tenu son assemblée générale annuelle le 28 mars à l'Hôtel de la Gare, à Palézieux-Gare, sous la présidence de M. Edouard Pilet, de Palézieux-Village. Il salue d'abord la présence de la grande majorité des 141 membres, dont plusieurs fondateurs. Il excuse, entre autres absences, celle de M. Ami Dovat, membre fondateur et ancien membre du comité de direction, retenu par la maladie. L'assemblée s'associe aux vœux de rétablissement qui lui sont adressés.

L'assemblée se déroule selon le programme traditionnel : lecture par le secrétaire Roger Boudry du procès-verbal de l'assemblée de 1975, du rapport fouillé du président sur la situation économique et les leçons qui en découlent, puis de celui, clair et substantiel, du gérant. Il en résulte que le roulement de l'exercice 1975, de plus d'un million supérieur au précédent, a été de fr. 10 593 817.84, le bénéfice net de fr. 14 881.35 portant la réserve à fr. 300 811.75. Les dépôts en épargne se montent à 2 275 848.— francs, et plus d'un million en obligations de caisse. Le rapport du conseil de surveillance, lu par son président, M. André Serex, syndic de Maraçon, rend un juste hommage au travail, à la compétence,

au dévouement et à la probité et la discrétion du gérant, Rémy Chollet, qui suit bien les traces de son regretté prédécesseur. Comptes et rapports sont admis à l'unanimité, après que l'assemblée, dans un instant de silence, eût honoré la mémoire de M. Constant Serex, dévoué caissier de 1927 à 1969, et de Mme Thérèse Corboz-Serex, récemment décédés.

Aucune élection n'étant prévue cette année, la traditionnelle collation assortie d'un cadeau, apporta le point final à cette 69^e assemblée.

Fumer, c'est nuisible...

C'est nuisible pour la santé du fumeur ; de nombreuses études faites ces dernières années, des articles publiés à ce sujet, l'ont démontré sans relâche...

C'est également nuisible, de diverses manières, pour l'entourage du fumeur. Il est malsain d'être en présence, dans un petit bureau par exemple, d'un fumeur de « stump », ou de manger dans un restaurant noyé dans la fumée. Il en résulte des accès de toux, la détérioration d'un catarrhe potentiel, surtout si l'on est affligé d'un rhume chronique !

Mais c'est encore plus nuisible lorsque le fumeur non seulement incommode ses voisins, mais encore se comporte avec ses mégots ou ses allumettes avec une désinvolture coupable, car là où il y a de la fumée, il y a aussi du feu. C'est ce qu'oublie parfois le fumeur qui jette son bout de cigarette par la fenêtre ou dans la corbeille à papier, ou celui qui vide sa pipe devant une écurie, une grange, sans s'assurer que les cendres ne contiennent plus de braise, tandis qu'un autre jette son mégot par la fenêtre de sa voiture en traversant une forêt, en période de sécheresse notamment.

Bien souvent heureusement, ces comportements dangereux n'ont pas de conséquences graves. C'est une question de chance. Cependant, même sans incendie d'une chambre, d'une ferme ou d'une forêt, le fumeur qui agit si négligemment est aussi coupable que s'il déclenche un sinistre, car il sait que son geste peut avoir des conséquences graves qui, « éventuellement », ne se produiront pas...

Voilà de bonnes raisons, semble-t-il, pour que le fumeur le plus invétéré se demande de bonne foi si en fumant, il ne nuit vraiment qu'à lui-même ?

Cipi

Le coin du juriste

Procuration

Toute personne qui demande des renseignements ou qui veut disposer des comptes en banque, carnets d'épargne, dépôts, obligations, etc., en agissant au nom et pour le compte d'un tiers, doit prouver qu'elle détient une procuration établie en la forme écrite par ce dernier. Une telle procuration établie en sa faveur par tous les autres ayants droit doit aussi être produite par celui qui n'est pas le propriétaire unique d'une chose, par exemple le copropriétaire ou le propriétaire en main commune. Le représentant légal (parent, tuteur) justifie son pouvoir en produisant le livret de famille ou l'acte de nomination de l'autorité tutélaire, l'exécuteur testamentaire, en présentant le certificat le nommant comme tel, l'usufruitier, en produisant le contrat de partage successoral signé par les intéressés ou tout autre acte établi en la forme écrite par les ayants droit. La procuration originale ou en la forme authentique doit être remise à la banque pour figurer parmi ses documents. Si ledit acte est présenté par des avocats ou des notaires qui sont en fonctions, ou par les autorités, on peut alors tolérer une simple photocopie de l'acte, non certifiée conforme. S'il y a doute sur l'authenticité des signatures ou de la photocopie, on doit demander la légalisation des signatures ou de la photocopie.

Pour obtenir des renseignements, il suffit de présenter une procuration établie par l'une des personnes intéressées (par exemple, un héritier). Mais s'il s'agit de disposer de la propriété commune de plusieurs personnes, il faut alors que tous les ayants droit confèrent le pouvoir de disposer.

Les mandataires doivent être majeurs et ne pas être interdits. Les femmes mariées sous le régime de l'union des biens ont besoin de la procuration de leur mari pour pouvoir disposer de leurs propres valeurs confiées à une banque. En effet, l'époux dispose du droit de jouissance et d'administration sur les apports de sa femme. En revanche, les épouses bien que mariées sous le régime de l'union des biens, n'ont pas besoin d'une procuration de leur époux pour obtenir des informations sur leur propre fortune.

-Ki- (trad. F)